

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

REVUE DES QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

E. FALLOT



—
LE

PEUPELEMENT FRANÇAIS

DE

L'AFRIQUE DU NORD

PARIS

BUREAUX DES QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

—
1906

8 L 8
2141 K

LE PEUPEMENT FRANÇAIS

DE

L'AFRIQUE DU NORD

B.L.K.⁸

2141

DU MÊME AUTEUR

Par delà la Méditerranée : Kabylie, Aurès, Kroumirie. Paris, Plon-Nourrit et C^e, 1887.

L'Avenir colonial de la France. Paris, Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, 2^e édition.

Comment la Tunisie colonise. Paris, De Soye et C^e, 1900.

La Colonisation tunisienne: l'éducation préparatoire des colons. Bureaux des Questions Diplomatiques et Coloniales.

La Solution française de la question du Maroc. Paris, Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot.

E. FALLOT



LE



PEUPLEMENT FRANÇAIS

DE

L'AFRIQUE DU NORD

PARIS

BUREAUX DES QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

—
1906

LE PEUPEMENT FRANÇAIS

DE

L'AFRIQUE DU NORD

I

LES DONNÉES DU PROBLÈME

La prise de possession par la France de la partie septentrionale du continent africain a posé devant elle de nombreux problèmes politiques, économiques, ethnographiques et agricoles, dont elle est obligée de trouver la solution, sous peine de se montrer inférieure à la mission qu'elle a assumée et de prononcer la faillite de l'entreprise à laquelle elle a mis courageusement la main. Parmi tous ces problèmes, dont les éléments vivent et s'agitent sous les yeux de l'observateur attentif, l'un des plus discutés à l'heure actuelle, parce qu'il est à la fois l'un des plus complexes et l'un des plus pressants, est celui du peuplement français. On a conscience à notre époque que l'avenir de notre œuvre africaine est lié à l'établissement sur le sol dont nous avons pris possession d'une nombreuse population, française de race, de langue et de sentiments, et l'opinion publique, pénétrée de cette vérité, stimule l'action gouvernementale dans la recherche et l'application des mesures qui conduiront au résultat cherché. Mais si ce sentiment plus instinctif que raisonné est assez généralement répandu, on ne se rend pas toujours compte d'une façon bien précise des raisons qui nous commandent impérieusement d'envoyer des émigrants en grand nombre dans nos possessions transméditerranéennes. Nous allons essayer de les résumer et d'en démontrer l'urgence.

* * *

Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette question sollicite l'attention des publicistes et des économistes. Elle a surgi dès les premières victoires de notre armée et la soumission des tribus lui acceptèrent d'abord notre autorité.

Des circonstances d'un caractère fortuit avaient lancé la France contre le dey d'Alger, et la logique des événements l'avait entraînée ensuite malgré elle, par la nécessité de mettre fin à la piraterie et de rétablir l'ordre dans le pays où elle avait pris pied, à occuper les villes du littoral, puis à pousser les opérations depuis la Méditerranée jusqu'au Sahara. Cette conquête, condamnée par un grand nombre d'opposants qui n'en discernaient pas l'utilité, ne pouvait se justifier devant l'opinion que par la poursuite d'un but économique. Si l'Algérie se bornait à rester uniquement, comme on disait alors, un champ de manœuvres destiné à entraîner et à aguerrir nos officiers et nos soldats, elle ne valait pas la lourde charge qu'elle imposait chaque année au budget et le sang qu'elle faisait couler. En faire un domaine réservé à l'armée qui l'avait conquise, c'aurait été poursuivre une œuvre stérile, fatalement condamnée à prendre fin le jour où le Parlement, fatigué de voter sans cesse des dépenses improductives, aurait supprimé le nerf de la guerre. Il fallait que l'Algérie, conquise par le sang et l'argent de la France entière, au lieu d'être exploitée au profit d'un intérêt exclusif, procurât à la nation dans son ensemble des avantages en rapport avec les sacrifices consentis. De là découlait la nécessité de la mise en valeur économique du pays devenu possession française. Mais pour constituer son outillage, pour exploiter son sol et son sous-sol, l'armée n'était pas un instrument suffisant. Le maréchal Bugeaud put croire un instant qu'avec les bras de ses soldats il réussirait non seulement à tracer des routes, mais encore à cultiver la terre ; en présence de l'échec de sa tentative de colonisation militaire¹, son erreur éclata à tous les yeux, et lui-même, cédant à l'évidence, dut se décider à recourir à des émigrants civils.

Cette nécessité de faire appel à des colons venus de France, pour tirer parti d'une contrée d'où le climat ne les repoussait pas, apparut d'autant plus incontestable que personne ne songea alors au rôle que pouvait jouer l'élément indigène dans le développement du pays. Tout au plus pensa-t-on à utiliser, sous une direction européenne, le concours de la main-d'œuvre locale pour les terrassements des routes et plus tard des chemins de fer et pour les travaux agricoles les plus pénibles. On n'imagina pas pendant longtemps que les indigènes algériens, en grande partie nomades ou semi-nomades, de tempérament surtout guerrier, et ne connaissant que les procédés de culture les plus rudimentaires, pussent devenir un jour des producteurs

¹ Voir sur ce sujet notre ouvrage : *L'avenir colonial de la France* (Paris, Delagrave, 15, rue Soufflot), p. 28 et 391.

capables d'apporter aux transactions un élément appréciable. Cependant il est arrivé, contrairement à toutes les prévisions, qu'avec le rétablissement de la paix, la population indigène s'est mise à produire en même temps que les colons européens, et concourt maintenant dans une large mesure à l'alimentation du marché des exportations : les céréales qu'elle cultive, et le bétail qu'elle élève, passent la mer en abondance et fournissent à notre marine marchande un fret considérable. Un phénomène tout à fait inattendu s'est même produit avec le temps : ces musulmans, que l'on se représente comme les esclaves de la routine et les ennemis acharnés de tout progrès, commencent dans beaucoup d'endroits à améliorer leurs méthodes culturales. J'ai eu personnellement l'occasion d'observer en Tunisie deux exemples remarquables de cette tendance nouvelle chez nos sujets. Un Kroumir, que j'ai rencontré aux environs de Tabarka, avait travaillé pendant plusieurs années dans une ferme européenne et y avait fait un véritable apprentissage agricole ; de retour chez lui, il appliquait sur son propre domaine les leçons qu'il avait reçues et faisait venir ses semences de chez l'un des principaux marchands de graines de Paris. A l'autre extrémité de la Régence, dans l'oasis de Gabès, on m'a présenté un ancien tirailleur, qui avait profité de son service militaire pour étudier la culture maraîchère dans les jardins européens des villes où il avait été en garnison, et qui, rentré dans ses foyers, s'adonnait à cette culture avec l'aide d'un ouvrier italien à ses gages ; non seulement il comprenait l'avantage de délaissier les pratiques en usage chez ses congénères, mais il avait poussé l'ingéniosité jusqu'à fabriquer des cloches en roseau de son invention pour abriter ses légumes contre le froid du matin. Ces deux faits, qui montrent la population indigène en marche vers le progrès agricole, ne sont pas exceptionnels. Il suffit de parcourir les rapports des contrôleurs civils de Tunisie et des administrateurs algériens pour y voir que dans nombre de régions les indigènes abandonnent petit à petit leur grossier araire, qui date des âges préhistoriques, pour lui substituer des charrues de fabrication française, ce qui augmente notablement le rendement de leurs terres. L'administration encourage de tout son pouvoir cette tendance : en Tunisie, elle accorde une forte réduction de l'impôt pour les terrains cultivés à la charrue française, et dans certaines parties de l'Algérie les Sociétés indigènes de Prévoyance prêtent à leurs adhérents des sommes d'argent destinées à l'amélioration de leur matériel agricole ¹. Grâce à ces

¹ *Exposé de la situation de l'Algérie en 1905*, p. 109.

avancées, 4.000 charrues perfectionnées ont été mises entre les mains des cultivateurs indigènes¹. « Les Arabes et les Kabyles, « écrit de son côté l'inspecteur des écoles indigènes du département de Constantine², observent beaucoup ce qui se passe « autour d'eux. Aucune innovation ne les laisse indifférents. « Ils ont vu les instituteurs créer des jardins, travailler avec « des outils plus perfectionnés que les leurs, cultiver des « plantes nouvelles ou tout au moins inconnues, tailler la « vigne et les arbres, greffer. Ils ont attendu les résultats de « ces travaux, et quand ils ont compris la supériorité de nos « procédés, de nos outils, de nos produits, ils ont cherché à « faire aussi bien que nous... Le changement est sensible en « ce qui concerne la culture des arbres... Partout la pomme de « terre, qui, il y a quelques années, était inconnue dans la « plupart des tribus kabyles, est cultivée maintenant autour « des écoles et se répand de plus en plus. Partout les arbres « fruitiers se multiplient et s'améliorent, grâce à la greffe et à « la taille que les instituteurs ont enseignées. » Cette tendance nouvelle, qui commence seulement à se manifester, entraînera, en se généralisant, des conséquences considérables; si l'on se rappelle qu'elle agit sur plus de cinq millions de personnes qui, à quelques exceptions près, tirent toutes leurs ressources de la culture ou de l'élevage, on se demandera dans quelle proportion sera accrue la production agricole de l'Afrique du Nord, lorsque les cultivateurs et les éleveurs indigènes sauront tous appliquer les procédés perfectionnés qu'ils voient mettre en pratique par leurs voisins européens. Les colons, directement par leurs propres travaux, et indirectement en transformant par leur exemple les indigènes en producteurs, ont donc doublement contribué à la mise en valeur du pays.

Quelques chiffres montreront la grandeur de l'œuvre accomplie par la colonisation et l'étendue de la transformation qu'elle a fait subir à l'Afrique du Nord, si arriérée quand la France en a pris possession. En 1833, c'est-à-dire dans l'année la plus ancienne pour laquelle on possède des statistiques, la population européenne n'était que de 7.817 personnes en Algérie; la colonie n'exportait que pour un million de francs de marchandises. Vers la même époque, la Tunisie en exportait pour 4 millions³. Pour l'année 1903, les Européens étaient en Algérie

¹ Les indigènes et la prévoyance en Algérie, par A. DE PEYRE (*Revue politique et parlementaire*, avril 1905).

² *Conseil supérieur du Gouvernement; session ordinaire de 1904*, p. 392.

³ Sept millions de piastres en 1837 (*La Tunisie; agriculture, industrie, commerce*, t. II, p. 410).

au nombre de 650.000 et les exportations s'élevaient à 287 millions ; la même année, la Tunisie, avec une population européenne de 130.000 habitants, exportait pour 71 millions. Ainsi un pays qui, en dehors de la nourriture de ses habitants, produisait à peine pour quelques millions de francs, lorsqu'il était livré à lui-même a pu, soixante-dix ans après, vendre à l'extérieur pour 358 millions de ses produits : tel est le résultat obtenu par le labeur persévérant des colons. Ils se sont magnifiquement acquittés de la tâche qui leur avait été assignée au début, et l'on pourrait même se demander, en présence du merveilleux développement qu'ils ont su imprimer à l'Afrique du Nord, si le peuplement a conservé le même caractère de nécessité.

••

Cependant, si la raison qui faisait désirer primitivement voir nos compatriotes s'établir en grand nombre sur le sol africain, a, par le succès même qui a été obtenu, beaucoup perdu de sa force, une seconde raison est venue s'y ajouter avec le temps : celle-ci a été mise en évidence par les difficultés de la conquête ; elle a été la cause déterminante du grand effort de peuplement dont nous avons été témoins après la répression de l'insurrection de 1871. On a été frappé à ce moment d'une vérité qui n'avait pas été suffisamment comprise jusque-là : c'est que l'armée, par l'héroïsme qu'elle prodiguait chaque fois qu'une occasion lui était offerte, était bien capable de remporter sans cesse de nouvelles victoires et de réprimer toutes les insurrections, mais qu'elle ne pouvait pas, livrée à ses seules forces, assurer la pacification définitive des territoires qu'elle avait conquis. Mieux encore que des garnisons qu'on ne peut multiplier à l'infini, de nombreux groupes de population française, fixés au milieu des indigènes, contribuent à les maintenir dans la soumission ; à mesure que se resserre sur le pays arabe le réseau des localités habitées par nos compatriotes, avec les moyens de communication faciles et rapides qui s'établissent toujours entre elles, à mesure aussi décroissent les facilités de révolte du peuple vaincu et augmentent au contraire les facilités de répression. Les indigènes, malgré les injustices dont ils ont eu parfois le droit de se plaindre, voient d'une manière générale leur bien-être augmenter par suite de l'arrivée de nombreux colons européens, et ils songent moins à se révolter ; lorsqu'ils essaient de le faire, comme il y a quelques années à Margueritte, leur tentative est réprimée immédiatement et sans aucune peine. La colonisation, tout en mettant le pays en valeur, amène avec elle le rétablissement de l'ordre et fait succéder la paix à un

état de guerre continuel. Elle consolide ainsi et achève l'œuvre de la conquête. Elle lui ôte en même temps son caractère précaire en la rendant durable.

En effet, aussi longtemps que la France en Afrique s'est bornée à une stérile occupation militaire, il suffisait, pour y mettre fin, d'un simple ordre du ministre de la Guerre, qui aurait ramené l'armée dans ses garnisons de la métropole, sans rien laisser derrière elle; à cette époque, la proposition d'évacuer l'Algérie était discutée chaque année en même temps que le budget. Il n'en est plus de même depuis le jour où une partie de la propriété du sol a passé dans des mains françaises, et où de nombreuses entreprises, commerciales, industrielles et agricoles, ont été créées par des Français sur le sol conquis. Maintenant que près d'un demi-million de nos concitoyens sont établis dans l'Afrique du Nord, que plus de la moitié d'entre eux y ont vu le jour, qu'ils y ont engagé les uns une partie, les autres la totalité de leur fortune, personne n'aurait l'idée de parler d'évacuation; notre colonie est devenue une dépendance économique et morale, on pourrait presque dire une partie intégrante de la France. C'est surtout la colonisation agricole qui a contribué à amener ce résultat: le cultivateur s'attache à sa terre, à son « bien », pour parler le langage du paysan de nos campagnes, par un sentiment profond et complexe, qui n'est pas seulement l'instinct de la propriété, mais qui, par un certain côté, tient et se mêle à son amour pour la patrie. Aussi le petit colon d'Algérie et de Tunisie a-t-il, par un labeur persévérant et opiniâtre, agrandi littéralement le territoire national, et c'est dans ce sens seulement qu'il est vrai de dire que la France a été prolongée au delà de la Méditerranée. Voilà pourquoi, même au milieu des désastres de 1870 et de 1871, pas une voix n'osa proposer d'abandonner l'Algérie révoltée; personne ne mit en doute que, pour les cent mille Français qui y étaient déjà fixés, il fallait à tout prix la conserver. Désormais, notre colonie de l'Afrique du Nord ne pourrait plus être séparée de la mère-patrie que par une de ces catastrophes, heureusement rares dans l'histoire, telles que celles qui ont fait de l'île de France une île anglaise et de l'Alsace-Lorraine une province de l'Empire allemand.

Il n'est donc pas sans intérêt d'accentuer de plus en plus cette prise de possession définitive du sol africain, par l'implantation d'une population française toujours plus nombreuse. Cette population immigrée ne tendra pas à se substituer à la population indigène dans la mise en valeur de la colonie: ainsi qu'on l'a vu, les deux éléments doivent concourir, dans une

émulation féconde, au développement économique. On ne peut pas penser non plus que notre race absorbera les races autochtones ; son infériorité numérique est trop grande, et bien que nos concitoyens transportés dans l'Afrique du Nord y retrouvent les qualités de prolificité qu'ils ont perdues dans la métropole, ils restent encore à cet égard fort en arrière des indigènes. Leur nombre, qui croît à raison d'une quinzaine de mille chaque année¹, n'est pas éloigné du demi-million, ce qui représente déjà un noyau respectable. Cependant il n'y a pas à espérer que nos compatriotes l'emportent jamais en nombre sur les indigènes. Ceux-ci ont passé en Algérie de 2 millions et demi, au moment de la conquête, à 4.098.000 au recensement de 1901². Chez eux, le taux de la natalité est plus élevé que chez les Français de la colonie (3,21 % au lieu de 3,09³) et le taux de la mortalité plus faible (1,85 au lieu de 1,88). Pour que la population française égalât la population indigène, il faudrait donc installer en peu de temps plus de 5 millions de Français dans l'Afrique du Nord, ce qui serait matériellement impossible. Il faut se résigner à voir nos compatriotes rester en état d'infériorité numérique à l'égard des indigènes. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'efforcer d'atténuer cette infériorité dans la mesure du possible. Tous les gouvernements y ont travaillé consciencieusement, surtout depuis l'établissement du régime civil en Algérie. Mais en même temps que l'administration mettait tout en œuvre pour attirer les colons français, il se produisait, en dehors d'elle, un phénomène économique qui faisait du peuplement français un devoir impérieux et inéluctable : l'immigration étrangère.



Contrairement à ce qui s'est passé pour les Français, c'est de la manière la plus spontanée, et sans recevoir aucun encouragement officiel, que les étrangers sont allés se fixer dans l'Afrique du Nord. Ils mettent à s'y rendre plus d'empressement que nos compatriotes. A l'heure actuelle, ils doivent être au

¹ En Algérie pour l'année 1903, l'excédent des naissances sur les décès a été, pour la population française (naturalisés compris), de 7.400 personnes et l'immigration française annuelle peut être évaluée à 2.000 personnes ; pour la Tunisie, l'accroissement régulier est de 1.500 Français par an. A ces chiffres il faut ajouter les naturalisations, soit 5.000 personnes pour l'Algérie.

² En Tunisie, à défaut de chiffre plus précis, on évalue à 1.500.000 âmes la population indigène.

³ Ce taux est calculé sur la population européenne (Français et étrangers compris) de l'Algérie.

nombre de près de 260.000 en Algérie¹ et de plus de 100.000 en Tunisie², et ils augmentent à raison de 10.000 par an dans la première de ces colonies et de 5.000 dans la seconde. Si l'on ajoute à ces chiffres ceux que nous avons donnés plus haut pour les Français, on voit que, soixante-quinze ans après la prise d'Alger, nous avons établi dans l'Afrique du Nord près de 900.000 immigrants³, qui s'accroissent régulièrement à raison de 25.000 par an. Ce résultat de trois quarts de siècle d'efforts, obtenu dans un pays dont il a fallu faire la conquête par les armes, sur une population nombreuse et aguerrie, n'a rien que d'honorable pour la France; il peut être mis en parallèle avec l'œuvre accomplie par l'Angleterre dans ses colonies d'Australasie, où, bien que les difficultés fussent moindres, le peuplement n'a pas été plus rapide. Le seul point sur lequel nous sommes en état d'infériorité, c'est la nationalité des immigrants. Tandis que la presque totalité des habitants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont originaires de Grande-Bretagne ou d'Irlande, trois cinquièmes seulement de la population de l'Afrique du Nord sont Français, et encore dans ce nombre beaucoup le sont devenus par naturalisation. Il y a là une situation toute particulièrement délicate et de nature à éveiller la sollicitude de ceux qui président aux destinées de nos deux colonies de l'Afrique du Nord. L'opinion publique s'en est vivement préoccupée pendant ces dernières années et la presse a signalé parfois avec véhémence le danger qui pouvait menacer notre œuvre par suite de la proportion élevée des colons étrangers. Toujours prêtes à saisir n'importe quelle arme, les passions politiques se sont même un moment emparées de ce fait pour en tirer un grief contre l'administration, qu'on ne craignait pas d'en rendre responsable. Cependant, il n'y a là qu'un déplacement de population parfaitement normal, qu'il n'est pas possible d'empêcher, mais qu'il faut savoir utiliser. Il en est des phénomènes économiques comme des vents et des courants, dont il n'est pas au pouvoir du navigateur de changer la direction, mais dont il sait se servir pour poursuivre la route qu'il s'est tracée.

La France est l'un des pays d'Europe où la population s'accroît le plus lentement, et l'un de ceux où, à l'exception de

¹ Le recensement de 1901 a constaté l'existence de 219.000 étrangers et ils augmentent à raison de 5.000 environ par excédent des naissances sur les décès et de 5.000 par immigration; mais ils perdent 5.000 par la naturalisation.

² Exactement 96.279, d'après le rapport sur la situation de la Tunisie en 1903; ils croissent de 5.000 par an.

³ Exactement 860.000.

crises passagères, le bien-être est le plus généralement répandu. Pour ces deux raisons, elle n'envoie qu'un très petit nombre d'émigrants à l'étranger; elle était donc placée dans de mauvaises conditions pour peupler de ses nationaux l'Afrique du Nord. Tout au contraire, à ses côtés se trouvent deux contrées, l'Espagne et l'Italie, qui occupent, au point de vue de la natalité, la tête des Etats européens, et dont la situation économique est manifestement très inférieure à celle de la France. Elles forment deux péninsules qui s'avancent au sud à travers la Méditerranée, pour ainsi dire au-devant du continent africain, de sorte que les habitants de leurs provinces méridionales, et surtout ceux de la Sicile, qui prolonge l'Italie au Midi, ne sont séparés des possessions françaises que par un étroit bras de mer, qu'ils franchissent en quelques heures et à peu de frais¹. A proximité de l'Afrique du Nord se trouve une autre île qui, sous la domination étrangère, conserve une nationalité vivace, aride rocher, chargé d'une population surabondante : Malte. Il était naturel que ces trois pays profitassent de la transformation subie par la partie de l'Afrique soumise à la France, pour y déverser le trop plein de leurs habitants. Maltais, Italiens et Espagnols sont accourus en foule, et sans y être incités par personne, en Tunisie et en Algérie, où ils trouvaient, sous un ciel peu différent du leur, un bien-être qu'ils n'auraient jamais acquis chez eux². Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient formé des groupes compacts : 12.000 Maltais en Tunisie et autant en Algérie, 80.000 Italiens en Tunisie et 38.000 en Algérie; 155.000 Espagnols en Algérie, principalement dans l'Oranais, constituent des agglomérations dont l'importance a pu très justement inquiéter tous ceux que préoccupe l'avenir de notre œuvre africaine. Il convient d'examiner chacune d'elles en particulier pour se rendre compte exactement des dangers qu'elle peut faire courir à notre influence.

De même que les Suisses et les Allemands, qui à vrai dire n'ont jamais été très nombreux, et qui, dès la deuxième ou la troisième génération, sont absorbés par la population française, les Maltais et les Italiens en Algérie ne sont pas en nombre suffisant pour causer des appréhensions sérieuses. Ils sont d'ailleurs plutôt en voie de diminution³. Il n'en est pas de même des deux groupements qui se sont constitués aux extrémités occi-

¹ Le prix de la traversée par barque de Sicile en Tunisie ne dépasse pas 6 francs; à certains moments il est tombé jusqu'à 2 francs.

² Les Maltais ont, de plus, le grand avantage de parler une langue maternelle qui est un dialecte arabe.

³ Les Italiens, qui étaient 44.000 en 1886, ne sont plus que 38.000 en 1901.

dentale et orientale de nos possessions. Le groupe espagnol est le plus nombreux ; c'est lui qui domine de beaucoup parmi les nationalités européennes dans l'arrondissement de Sidi-bel-Abbès. Il se compose d'ouvriers occupés dans les chantiers de travaux publics, les mines et les exploitations d'alfa, de travailleurs agricoles qui se sont fait des défrichements une spécialité, et aussi d'un grand nombre de maraichers, à qui le récent développement de la culture des primeurs a apporté la prospérité¹. Tous sont arrivés dénués de ressources, et beaucoup, à force de travail et d'économie, ont pu acheter des propriétés². Il serait injuste de méconnaître qu'ils ont contribué au développement de l'Algérie.

L'œuvre des Italiens en Tunisie est, jusqu'à ce jour, beaucoup moins apparente, ainsi que j'ai été à même de le constater sur place. La grosse masse des 80.000 sujets du roi Victor-Emmanuel, que l'on rencontre dans ce pays, constitue une véritable population flottante, qui se renouvelle constamment³ et qui tire sa subsistance des travaux publics, des mines et des exploitations agricoles appartenant presque toutes à des Français : ce sont de simples manouvriers payés à la journée. Ils procurent à la colonie une main-d'œuvre à bon marché, et par là lui rendent un service qu'on ne peut nier, mais on leur reproche avec raison d'envoyer chez eux la presque totalité de leurs épargnes, dont le pays se trouve appauvri. Extrêmement sobres, dépourvus de tous besoins, ils arrivent à mettre de côté, tout en nourrissant des familles nombreuses, une partie de leur salaire de 2 francs ou 2 fr. 50 par jour. Les plus économes et les plus laborieux se constituent un petit pécule, grâce auquel ils se procurent aussitôt qu'ils le peuvent un lopin de terre minuscule sur lequel ils plantent de la vigne. Quelques-uns louent du terrain, mais le plus grand nombre d'entre eux use d'un mode d'acquisition employé en Tunisie, comme dans tous les Etats musulmans, et que la loi foncière promulguée par le gouvernement du protectorat, a conservé avec certaines modifications : l'enzel, c'est-à-dire le paiement de la propriété au moyen d'une rente perpétuelle. Grâce à ce procédé, ils

¹ Beaucoup de maraichers, originaires des Baléares, se sont établis aux environs d'Alger, où ils forment un excellent élément de colonisation. Ils se mêlent à la population française qui finira par les absorber.

² Une partie seulement des 153.000 Espagnols d'Algérie peut être considérée comme définitivement fixée dans le pays, le reste constitue une véritable population flottante qui se renouvelle. En 1903, pour 22.000 passagers arrivés d'Espagne par mer, il en est reparti 18.000.

³ En 1902, pour 20 000 passagers arrivés par navires italiens, il en est parti 17.000 et en 1903 pour 19.000 arrivées il y a eu 18.000 départs.

deviennent avec relativement peu d'argent propriétaires de très petites parcelles. Mais ces quelques lambeaux de terre leur coûtent un prix proportionnellement élevé : ils payaient il y a quelques années jusqu'à 20 et 30 francs l'hectare de rente perpétuelle. Aussi les propriétaires étrangers aussi bien que les Français, qui, pour les grands domaines tout au moins, n'avaient pas payé leurs terres plus de 50 ou 60 francs l'hectare en moyenne, ont-ils trouvé avantageux de les céder à des Siciliens dans ces conditions, et l'opération était assez belle pour qu'aucune considération de patriotisme n'ait pu prévaloir contre leur intérêt. Non contents d'accueillir les offres des cultivateurs italiens déjà établis dans le pays, certains sont allés jusqu'à en recruter en Sicile, provoquant une recrudescence d'immigration étrangère. C'est ainsi qu'il s'est formé en quelques années dans le Nord de la Tunisie un certain nombre de petites colonies agricoles italiennes, dont le rapide développement a un moment inquiété l'opinion. On s'est demandé si la colonisation française n'allait pas être noyée sous le flot montant de cette immigration. Cependant une enquête minutieuse a permis d'établir que la population agricole italienne, la seule définitivement fixée dans le pays, ne dépassait pas, en 1900, 500 familles représentant au plus 3 à 4.000 personnes¹. Il est facile de prévoir qu'à raison de 5.000 immigrants par an la colonie ne tardera pas à être saturée de main-d'œuvre et qu'à ce moment le courant tarira de lui-même. Quant à l'immigration agricole, celle qui fournit directement de véritables colons, elle repose uniquement sur la culture de la vigne, et, pour qu'elle puisse progresser, il faut que cette seule culture rémunère les propriétaires qui ont pris de lourds engagements. Or le prix du vin a, ces dernières années, une forte tendance à diminuer. Les colons français ne réalisent des bénéfices que grâce à des rendements élevés que ne peuvent atteindre les petits colons siciliens. Ces derniers, qui n'ont, il est vrai, pour ainsi dire pas de frais de culture, mais qui cultivent mal et qui n'ont pas d'autre produit que celui qu'ils retirent de la vente du raisin², ne peuvent résister que par un travail opiniâtre et une sobriété excessive. L'avenir dira s'ils tiendront longtemps leurs engagements³. Quoi qu'il

¹ On ne compte comme définitivement attachés au sol que les acquéreurs suivant le mode ordinaire ou à enzel et les titulaires de baux de location, à l'exclusion des journaliers. Depuis 1900, le mouvement paraît s'être plutôt ralenti.

² Ne possédant pas le capital nécessaire pour construire des caves et acheter du matériel vinicole, les Siciliens vendent le raisin sur pied à des commerçants qui fabriquent le vin.

³ A l'appui de cette appréciation, on peut citer l'exemple de la seconde en date des colonies italiennes de Tunisie celle de La Soukra, qui remonte aux environs de

en soit, en acceptant l'hypothèse la plus défavorable, une immigration annuelle de quelques centaines de colons italiens ne peut pas mettre en péril notre domination, car le courant déjà établi de l'immigration française serait suffisant pour la contre-balancer¹.



Que l'on envisage ce qu'on a appelé en Tunisie le « péril italien » ou ce qu'on pourrait appeler avec autant de raison le « péril espagnol » en Algérie, on peut déclarer hardiment que le seul moyen d'y faire face consiste à absorber tous les éléments étrangers dans l'élément français. A ce prix seulement, la France pourra conserver la situation qu'elle s'est acquise dans l'Afrique du Nord. Pour atteindre ce résultat, elle dispose de plusieurs armes puissantes.

La première est le mariage. De l'examen des tableaux de statistique démographique publiés par le gouvernement général de l'Algérie, il résulte que le nombre des Français qui épousent des étrangères est beaucoup plus élevé que celui des étrangers qui épousent des Françaises. Les unions mixtes constituent donc un gain pour la nationalité française. Malheureusement elles y introduisent un élément étranger qui ne peut qu'affaiblir dans la masse le sentiment national, tout en augmentant le nombre des nationaux. Par contre, le mariage des Françaises avec des étrangers prépare des enfants qui hériteront pour une part tout au moins des idées de leur mère, et seront prêts à accepter sa nationalité quand la loi la leur imposera. Tout compte fait, les mariages mixtes finissent toujours par profiter à l'élément qui domine, et cet élément est en Algérie, abstraction faite des indigènes, presque partout l'élément français.

Plus efficace encore que le mariage, un second moyen de francisation agit énergiquement sur les étrangers : c'est la naturalisation. Grâce à lui, le bloc des nationalités étrangères est continuellement attaqué, rongé, diminué et ses éléments désagrégés doivent finir par disparaître dans la nationalité française. Nulle part cet instrument de domination n'a des effets plus utiles qu'en Algérie et en Tunisie ; aussi ne saurait-on trop en recommander l'emploi judicieux aux agents du gou-

1890. Composée de 12 familles, occupant 25 hectares de terrain sablonneux, qui ne permet pas d'obtenir de forts rendements, elle est peu prospère et n'augmente pas ; elle arrive avec peine à payer sa rente d'encel.

¹ Il existe en Tunisie quelques écoles italiennes et un certain nombre de sociétés de toute nature dont le but avoué est de maintenir le sentiment italien. Elles ne sont à l'œuvre qu'à Tunis et dans deux ou trois grandes villes ; leur action est à peu près nulle dans les campagnes.

vernement qui sont en situation d'exercer leur influence sur la population étrangère. Les résultats acquis à cet égard sont très insuffisants : la naturalisation individuelle ou de faveur, celle qui est accordée par décret sur la demande des intéressés, n'a été accordée en Algérie entre 1865 et 1885 qu'à une moyenne de 420 personnes par an ; en 1888, le total des naturalisations prononcées s'était élevé à 1.998 personnes, mais il est tombé à 477 en 1900 pour atteindre 772 en 1902 et 756¹ en 1903. A ces chiffres viennent s'ajouter ceux qui résultent de la naturalisation imposée. En effet, la loi de 1889 sur la naturalisation, qui est applicable à l'Algérie, mais qui ne l'est pas à la Tunisie, impose la nationalité française aux enfants nés sur le territoire national de parents étrangers qui eux-mêmes y sont nés, et même à ceux de parents étrangers qui n'y sont pas nés, à moins que les enfants de cette dernière catégorie ne prouvent qu'ils ont conservé leur nationalité d'origine : en fait, presque tous les enfants nés sur le sol algérien sont français, même si leurs parents sont étrangers, sauf le cas où ils quittent le pays. On évalue à 4.000 environ le nombre des étrangers qui acquièrent ainsi la nationalité française sans que leurs préférences aient été consultées². Les naturalisations soit volontaires, soit opérées d'office, représentent donc un total de 5.000 personnes, insuffisant de moitié pour contre-balancer l'augmentation annuelle de 10.000 âmes que nous avons constatée dans la population étrangère.

Malgré les avantages de la naturalisation, qui seule peut empêcher la constitution sur le sol de la colonie de groupes étrangers de plus en plus nombreux et solidement organisés, un courant d'opinion est en train de se former pour demander l'abolition de la naturalisation obligatoire. On fait remarquer qu'il ne sert de rien, et qu'il pourrait même être dangereux d'imposer à une masse d'étrangers dont on froisse peut-être les sentiments intimes, les droits et les devoirs des citoyens français, et qu'il ne suffit pas de changer l'état juridique d'un homme pour en faire un véritable Français, s'il ne l'est pas devenu par le cœur. Cette observation est parfaitement fondée, et il est certain que si la première génération des fils d'étrangers naturalisés d'office, en fait comme en droit, a rompu pres-

¹ Il faut ajouter 182 enfants mineurs naturalisés avec leurs parents ou dont les parents ont souscrit la déclaration prévue par l'article 9 § 10 du Code civil, et 48 femmes qui ont recouvré la nationalité française en vertu de l'article 18 du Code civil, ce qui donne un total d'un millier de naturalisations volontaires. En Tunisie, les naturalisations n'atteignent pas une centaine par an.

² Exposé de la situation de l'Algérie en 1904, p. 42.

que toujours avec la nationalité de ses ancêtres, elle ne peut pas, dans beaucoup de cas, avoir acquis une mentalité absolument française. En France, nous rencontrons tous les jours des concitoyens qui ne diffèrent en rien de la généralité des Français, qui servent même le pays avec un patriotisme évident, et chez qui la consonnance de leur nom révèle seule une origine étrangère, parfois très récente ¹. Dans un milieu tel que l'Algérie, où l'influence de la nationalité primitive persiste plus longtemps, parce que les Français sont en trop petit nombre, il faut attendre plusieurs générations pour que cette influence, progressivement atténuée, ait perdu toute action. Mais il ne faudrait pas exagérer les inconvénients de cet état de choses, qui se font sentir presque uniquement au point de vue électoral. C'est ainsi qu'on a pu voir sur certains points de la colonie ce spectacle étrange autant que choquant : des candidats qui aspirent à siéger au Parlement français sollicitant les suffrages dans des proclamations rédigées en langues étrangères. Il y a là une anomalie qui disparaîtrait si l'on modifiait les conditions à remplir pour être inscrit sur les listes électorales : il n'y aurait rien d'excessif à exiger, en Algérie, des électeurs qu'ils sachent tous parler, lire et écrire en français.

Pour achever la francisation des naturalisés, et pour leur inculquer les sentiments qu'ils doivent éprouver à l'égard de leur nouvelle patrie, nous disposons de deux instruments extrêmement puissants : l'école et la caserne. L'école répand la langue nationale, et modifie malgré elles les jeunes générations de fils d'étrangers en leur inspirant des idées véritablement françaises. Elle y réussira d'autant plus facilement que les immigrants sont en général peu cultivés et assez ignorants de leur histoire nationale ; les Italiens de Tunisie sont même presque tous des Siciliens et des Pantellariens, qui, par la race, par la langue et par les sentiments, sont très éloignés de leurs compatriotes de la péninsule. Les deux gouvernements de l'Algérie et de la Tunisie, pénétrés de la gravité des devoirs qui leur incombent à cet égard, multiplient le nombre des écoles, de sorte que le moment n'est pas éloigné où tous les enfants européens recevront un enseignement français. La caserne continuera l'œuvre en arrachant pour un temps les conscrits à leur famille, en les transportant dans un milieu nouveau et entièrement français, en leur faisant partager les fatigues et peut-être

¹ Pour fournir de ce fait un exemple typique, il suffit de rappeler que le grand patriote Gambetta était le fils d'un étranger.

les dangers de leurs jeunes compatriotes, et en leur apprenant à aimer le drapeau sous lequel ils auront servi. Mais pour que l'armée joue complètement ce rôle patriotique, il est nécessaire que le recrutement soit organisé en Algérie de manière à répondre aux exigences locales. En votant la loi militaire de 1905, le Sénat a commis la faute grave de ne pas comprendre que des dispositions étudiées en vue de la France ne pourraient avoir que des effets fâcheux si on les appliquait à une colonie dont les conditions sociales sont très différentes de celles de la métropole. Il faut qu'une nouvelle loi, spéciale à l'Algérie et à la Tunisie, corrige l'erreur qui a été commise. Le contingent de l'Afrique du Nord ne doit être astreint qu'à une année de service, avec engagement de résider dix ans dans l'une des deux colonies; les jeunes gens qui sont nés en Afrique seront incorporés dans les régiments de France, de manière à respirer l'air de la mère-patrie et à se pénétrer de son esprit; ceux au contraire qui sont nés en France, et qui n'ont pas besoin de cette sorte d'initiation, seront versés dans les corps de troupes de la colonie. Quand même cette organisation nécessiterait quelques dépenses supplémentaires, l'intérêt patriotique qui est en jeu suffirait à les justifier.

Tous ces moyens divers devront être mis en œuvre avec persévérance pour arriver à la francisation de la population européenne de l'Algérie et de la Tunisie. Mais ils seront frappés de stérilité, s'ils ne sont pas accompagnés par un accroissement considérable de l'immigration française. Pour que les jeunes naturalisés conservent les sentiments que leur a inspirés leur séjour à l'école et dans l'armée, il est nécessaire qu'ils restent en contact journalier avec de nombreux Français; il faut les plonger dans une atmosphère française qui n'existe pas encore sur tous les points de la Tunisie et de l'Oranie. Ce résultat ne sera atteint que si l'on active énergiquement le peuplement français. Les chiffres que nous avons relevés : 2.000 ou 3.000 immigrants pour l'Algérie, un millier pour la Tunisie, sont insuffisants. En y joignant les naturalisations et l'excédent des naissances sur les décès, on arrive pour les deux colonies à un gain total de 16.000 à 17.000 personnes par an en faveur de la nationalité française; par contre, les étrangers s'accroissent à raison d'une quinzaine de mille par an, d'où il faut déduire 5.000 naturalisations. La balance est en faveur de l'élément français, grâce à la loi de 1889 sur la nationalité; mais l'écart est trop faible pour permettre à nos compatriotes d'absorber la population étrangère. Il est donc urgent de faire, sans plus tarder, un suprême effort pour peupler l'Afrique du Nord de nos

nationaux, et pour introduire dans la population européenne une part décidément prépondérante de sang français.



Que sera cette race future qui est en train de se constituer avec des éléments si divers en Algérie et en Tunisie? Bien des conjectures ont été faites à son sujet, et souvent des prévisions pessimistes ont été émises. Si nous savons faire notre devoir, l'avenir les démentira, et nous aurons la gloire de vaincre les terribles difficultés qui se dressent devant nous. Il ne paraît pas douteux que la langue de cette race en formation sera la nôtre. Elle n'en sera pas moins, nous dit-on, plus espagnole et italienne que française. Je n'en veux rien croire. Ne désespérons pas du génie de la France. Par sa puissance de rayonnement et sa force d'assimilation, il a su fondre dans un même creuset Provençaux et Bretons, Basques et Flamands, et malgré leurs profondes différences ethniques, les marquer tous du sceau d'une mentalité unique. Pourquoi réussirait-il moins bien avec des Espagnols et des Siciliens, déjà déracinés de leur sol natal ou mal incorporés à une patrie encore récente? Pourquoi n'arriverait-il pas à les fondre, eux aussi, dans notre unité nationale¹? Aux États-Unis d'Amérique, la race anglo-saxonne a vu se mêler à elle, par masses énormes, des immigrants venus de toute l'Europe, et principalement d'Allemagne et d'Italie; a-t-elle perdu pour cela ses caractères propres? A-t-elle cessé d'être elle-même? Il en sera ainsi des Français du Nord de l'Afrique. Mais eux ne se sépareront pas de la métropole. Obligés de compter sur son aide pour maintenir dans la soumission la population indigène, ils conserveront pieusement le lien qui les unit à la mère-patrie. La France sera accrue et fortifiée de tous ses fils établis au Sud de la Méditerranée, mais il n'y aura jamais qu'une France.

¹ Un auteur étranger qui connaît bien notre pays, M. Novicow, a signalé l'avantage que présente à cet égard le caractère français sur celui des autres peuples. « On peut dire, écrit-il (*L'expansion de la nationalité française*, p. 45), que la « puissance assimilatrice des Français est plus forte que celle des Anglais. L'Alsace « annexée à la France en 1648, était complètement assimilée deux siècles après. « L'Irlande, conquise par l'Angleterre en 1572, n'est pas encore assimilée aujourd'hui. »

LES MÉTHODES ESSAYÉES

L'œuvre du peuplement français de l'Afrique du Nord, qui avait été commencée dans le double but de mettre la contrée en valeur et d'en assurer à notre pays la possession définitive, se continue sous la pression d'une nécessité désormais évidente, celle d'assurer la prépondérance morale à la nation qui a fait les frais de la conquête et de l'outillage économique. Cette grande entreprise que la France poursuit depuis soixante-cinq ans sans se laisser arrêter jamais par les insuccès ni les mécomptes momentanés, est bien, par les difficultés spéciales auxquelles elle se heurte, l'une des plus délicates qu'ait jamais tentées une nation civilisée.

On ne lui connaît pas de précédents dans l'histoire de la colonisation. En effet, aussi bien les Français dans la première phase de leur épopée coloniale que les Anglais dans leur grande expansion, commencée à la fin du xviii^e siècle et continuée pendant tout le cours du xix^e, n'avaient été aux prises qu'avec des contrées tropicales, où le climat interdisait tout projet de peuplement, ou bien avec des terres presque vides d'habitants, où rien ne gênait l'établissement des colons. Nulle part on n'avait essayé de fixer une nombreuse population européenne au milieu d'une masse de plusieurs millions d'indigènes vaillants, intelligents et dotés d'une civilisation essentiellement différente de la nôtre. C'est pourtant là ce que la France a tenté ! Sans se laisser arrêter par l'antinomie fondamentale qui existe entre la conquête, œuvre de guerre, et la colonisation qui est par essence une œuvre de paix, elle a voulu mener de front les deux entreprises. Ces conditions presque paradoxales, dans lesquelles elle a opéré longtemps, expliquent les lenteurs, les tâtonnements et les échecs partiels qui ont par moment fait douter du succès définitif. Au milieu d'obstacles qui parfois semblaient insurmontables, le peuplement s'est poursuivi, et à



l'heure actuelle un demi-million de nos compatriotes perpétuent notre langue et notre race au Sud de la Méditerranée.

L'histoire de cette prise de possession du sol africain par la culture européenne présente un intérêt poignant. Elle revêt un caractère tragique au début, alors qu'il fallait lutter à la fois contre le palmier nain aux racines tenaces, dont le champ devait être nettoyé avant de donner aucune moisson, contre le siroco et la grêle qui détruisaient parfois les récoltes, contre la fièvre qui minait les corps les plus robustes et les énergies les mieux trempées, contre les difficultés de transports dans un pays sans routes, contre les indigènes insurgés enfin, qui tombaient à l'improviste sur les villages isolés pour y massacrer les colons. Que d'actes d'héroïsme, que d'exemples de persévérance inlassable en face de l'adversité on y relèverait à chaque page ! Et plus tard, si l'on voit cette histoire se dérouler au milieu de circonstances plus normales, on y saisit sur le vif les raisons pour lesquelles tant de colons ont échoué, tandis qu'une élite trop peu nombreuse a réussi à couvrir le littoral et le Tell d'exploitations florissantes. En laissant de côté les faits militaires, bien souvent racontés, la série des événements qui ont transformé les régions barbares qu'étaient autrefois l'Algérie et la Tunisie en une contrée désormais civilisée et soumise en partie à un régime agricole importé d'Europe, mériterait de tenter la plume d'un historien¹. Il aurait à mettre en lumière les efforts individuels si méritoires des colons, mais il ne devrait pas laisser dans l'ombre le travail accompli par le gouvernement.

Nous allons essayer de montrer comment l'Administration algérienne, animée du désir constant de peupler la colonie de Français, mais partie au début d'idées erronées, qu'excuse l'ignorance générale où l'on était alors de ces questions, s'est dégagée peu à peu de ses erreurs primitives, a corrigé progressivement ses méthodes, et est arrivée enfin à trouver le système rationnel et pratique qui lui permettra d'achever son œuvre.

* * *

Bugeaud fut le véritable fondateur de la colonisation algérienne. Quelques lots de terre avaient été distribués avant lui par le maréchal Clauzel dans les environs immédiats d'Alger et autour des camps permanents de troupes, mais il faut arriver jusqu'à l'année 1841 pour assister à l'élaboration d'un plan d'ensemble destiné à créer une agriculture française en

¹ *L'Histoire de la colonisation de l'Algérie*, par Louis de BRAUDICOURT, s'arrête aux premières années.

Afrique. Convaincu de la nécessité du peuplement, Bugeaud s'y employa avec cette énergie et cette ténacité, qui étaient deux traits saillants de son caractère. En même temps qu'il dirigeait la rude guerre contre Abd el Kader, il fondait en 1842 et pendant les années suivantes plusieurs villages dans le Sahel et la Mitidja.

Un homme qui paraît l'avoir approché de près a tracé de lui ce portrait remarquable :

Il avait les idées naturellement justes et grandes, écrivait M. Bussière¹, quand ses préjugés ou ses passions lui laissaient le champ libre... Avec une nature incontestablement supérieure, mais inégale, le maréchal Bugeaud était pétri de contrastes et il les aimait. Il n'était jamais plus militaire qu'avec les gens ou dans les affaires qui ne l'étaient pas ; il ramenait tout alors au type de la caserne... La fermeté incisive de son bon sens, la sérénité lumineuse de son jugement, la sûreté de son coup d'œil et la merveilleuse simplicité des aperçus par lesquels il s'ouvrait au cœur des questions des jours inattendus pour les présenter en deux mots pittoresques réduites à leurs points essentiels, ces qualités si nettes et si limpides chez lui, lorsque aucune passion ne venait les troubler, lui donnaient au plus haut point la puissance de subjuguier les esprits et d'y imprimer ses pensées. Aussi a-t-il fait école en Algérie... Les prodiges que le maréchal Bugeaud avait obtenus de ses soldats le conduisirent à une idée fautive dans la forme absolue qu'il lui donna et fâcheuse par les applications qu'il fut amené à en faire. Cette idée est qu'une armée porte en elle tous les éléments d'une société et qu'elle peut se suffire à elle-même... De là ce régime militaire imposé partout aux villes naissantes, non comme provisoire et inévitable en attendant mieux, mais comme excellent en soi : de là ces magistratures civiles confiées à des officiers devenus maires et juges de paix ; de là ce plan de colonisation par villages composés de militaires non encore libérés du service, conservant leur organisation, leurs chefs, ne possédant rien individuellement que leur solde, et allant à la manœuvre de la charrue comme à l'école de bataillon, sous le commandement du lieutenant ou du capitaine ; de là enfin ces mariages par voie de recrutement pratiqué sur les orphelines des hospices de la mère patrie.

Désireux de coloniser le pays sans plus tarder, et malgré le manque de sécurité dont il souffrait, Bugeaud s'imagina résoudre toutes les difficultés en se servant de ses soldats pour cultiver la terre, comme il les avait déjà employés à tracer des routes. La colonisation lui apparut comme une entreprise d'Etat à l'égal des travaux publics ou du reboisement des forêts. Il ne comprit pas que, pour une œuvre aussi immense que la mise en valeur d'un grand pays, l'intelligence et la force de volonté d'un chef de gouvernement, fût-il un homme de génie, sont insuffisantes, s'il ne sait y faire concourir ce levier indispensable des grandes entreprises, l'initiative privée. Son erreur

¹ *Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} novembre 1853.

fut de ne laisser dans son système aucune place à la libre volonté des individus. Qu'il employât l'élément militaire, ou, comme il fut bientôt forcé de le faire, qu'il eût recours à l'élément civil, les colons n'étaient à ses yeux qu'une main-d'œuvre, que des agents d'exécution, c'est-à-dire un instrument presque passif entre ses mains. Or, pour défricher des terres vierges, pour créer des exploitations au milieu des solitudes, il faut des initiatives intelligentes et des énergies à toute épreuve, qui se trouvent généralement chez des hommes décidés à courir toutes les chances d'une entreprise difficile, mais désireux de la concevoir eux-mêmes et de l'exécuter par les moyens qu'ils jugent les meilleurs. Or, aussi bien dans les villages civils que dans les villages militaires, l'Etat donnait tout, maison, terre, bétail, semences, même des vivres pendant un certain temps, mais il avait la prétention de tout diriger : il surveillait les cultures, et pour les récoltes de fourrage, dont il était l'unique acheteur, il fixait à son gré les quantités et les prix. Si le maréchal Bugeaud ne repoussait pas le concours des civils, il préférerait beaucoup employer des militaires, qui étaient non seulement plus disciplinés, mais aussi mieux préparés à repousser les agressions des Arabes. Il ne se rendait pas compte qu'il leur manquait pour réussir un élément indispensable de succès, l'argent. Cependant, en économie rurale, le capital est un facteur qui ne doit jamais être négligé. Pour remédier à son absence, Bugeaud imagina de placer à proximité de chacun de ses villages une grande ferme offerte à un riche capitaliste, qui devait fournir aux colons du voisinage du travail rémunéré : bien peu se laissèrent tenter par ses offres, car le capital exige pour se déplacer deux conditions qui, malgré les efforts de Bugeaud et ses grands talents militaires et administratifs, ne furent réalisées que longtemps après lui, la sécurité et la facilité des communications. Bugeaud eut probablement le tort de vouloir appliquer simultanément les deux termes de sa célèbre devise : *Ense et aratro*, ce qui était prématuré pour le second ; on aurait pu l'accuser de mettre la charrue avant les bœufs. La conception du soldat-laboureur, si l'on y regarde de près, n'était qu'une utopie, car les colons qu'il sortait du rang cessaient en réalité d'être des soldats et ne furent le plus souvent que de médiocres agriculteurs.

Pour juger son œuvre avec impartialité, il faut se rappeler qu'à son époque les problèmes de la colonisation étaient une chose entièrement nouvelle, dont personne ne se préoccupait en France et que les spécialistes n'ont commencé à étudier que plus tard. Voici une preuve frappante de cette indifférence

du public qui ne s'est modifiée que tout récemment : un organe de la presse française, qui a été jusqu'en 1870 l'une des principales sources où s'alimentait chaque quinzaine la vie intellectuelle de notre pays, la *Revue des Deux Mondes*, en près de quarante-cinq ans, de 1831 à 1874, n'a pas publié plus de vingt articles sur nos colonies¹. Malgré ses erreurs, le maréchal Bugeaud fut en cette matière un initiateur. Il eut le grand mérite de poser le problème de la colonisation, mais le tort de ne pas comprendre quel est le rôle qui incombe légitimement à l'Etat dans ce phénomène économique.

Quand il eut quitté la colonie, son système ne disparut pas avec lui. « Malheureusement le maréchal a été remplacé, » disait M. Bussièrre, mais ses idées ne l'ont pas été; lui seul « pouvait quelque chose contre ses idées. » Les principes posés au début subsistèrent, mais les abus les plus graves qu'entraînait leur application furent corrigés avec le temps. Le régime militaire, qui était partie intégrante du système, n'a disparu qu'après l'insurrection de 1871. Mais déjà des modifications de détail avaient été apportées dans les pratiques destinées à opérer le peuplement. En présence des réclamations incessantes qu'elle soulevait, l'immixtion de l'Etat dans l'œuvre des colons, intolérable au début, s'atténa progressivement. La tutelle qu'il exerçait diminua avec l'étendue de ses largesses; il finit par ne plus donner que la terre. Après avoir prétendu un moment diriger les travaux des colons, il se contenta de les surveiller, dans le but de s'assurer que les conditions de mise en valeur, à l'accomplissement desquelles était subordonné le don de la terre, avaient été remplies par les concessionnaires. C'était déjà un progrès. Primitivement le titre de propriété n'était délivré qu'au bout de plusieurs années, après une enquête minutieuse; jusque-là le colon ne pouvait ni vendre ni hypothéquer sa propriété. Plus tard l'administration se départit de sa rigueur; elle autorisa les hypothèques, mais sous réserve des droits de l'Etat. A une époque plus récente, le concessionnaire, muni d'un titre provisoire, devint propriétaire « sous condition suspensive », c'est-à-dire qu'il ne pouvait disposer entièrement de sa propriété, tant qu'il n'avait pas rempli ses engagements. Dans cette première période, c'était au colon qu'appartenait le soin de prouver qu'il avait exécuté toutes les conditions imposées par le contrat; il devait se livrer à de nombreuses démarches avant de recevoir un titre de propriété définitif, et souvent attendre très longtemps.

¹ Il faut en ajouter une trentaine sur l'Algérie. A cette époque, la presse coloniale, si nombreuse aujourd'hui, n'existait pas.

Depuis le décret du 30 septembre 1878, la charge de faire contre le colon la preuve négative a été remise à l'Etat : le concessionnaire reste définitivement propriétaire au bout de cinq ans, à moins qu'il n'ait été frappé de déchéance et exproprié; c'est pour lui une sécurité plus grande.

On était déjà loin du système de Bugeaud, et de notables améliorations avaient été obtenues. Cependant c'était toujours l'Etat qui amenait les colons et leur distribuait la terre à son gré. La concession gratuite, qui était à la base du système primitif, a persisté jusqu'à ce jour. En 1864 et 1866, le maréchal Randon essaya bien de faire prévaloir le principe de la vente à prix fixe, mais sa tentative échoua complètement. Malgré les inconvénients graves qu'une longue pratique a fait éclater à tous les yeux, la concession gratuite sembla longtemps l'emporter définitivement. Quoi que l'on ait tenté pour atténuer les conséquences du principe, le concessionnaire pendant la période de ses débuts, qui est pour lui la plus hérissée de difficultés, ne peut pas être autre chose qu'un détenteur à titre précaire; ne pouvant pas disposer de sa terre, qui ne lui appartient pas encore, il ne trouve à l'hypothéquer qu'à des conditions onéreuses, et souvent par ce moyen précipite sa ruine. « Le caractère provisoire de la propriété, disait en 1859 un économiste connu, Jules Duval¹, détruit ce qui en est l'essence même. « la sécurité, le crédit, la liberté d'action... Une colonie où la « propriété rurale flotte ainsi entre le droit et le fait, entre une « possession octroyée et une dépossession arbitraire, n'est pas « solidement assise. La faveur et les sollicitations y amollissent les caractères, si elles ne les pervertissent, et l'énergie « de l'homme s'emploie moins à conquérir une fortune honorable par son travail qu'à mériter les regards bienveillants « et les dons généreux de l'autorité. » Ces observations, qui datent d'un demi-siècle, ont encore une part de vérité. En effet, la concession gratuite reste toujours une faveur. Quel que soit le désir de ceux qui l'accordent de la réserver aux plus dignes, à ceux qui sont le mieux préparés à faire bénéficier la colonie des résultats de leur travail et de leur expérience, c'est sur des renseignements forcément incomplets et superficiels, souvent au hasard des recommandations, que les distributions sont faites. J'ai entendu raconter autrefois en Algérie l'histoire, certainement vraisemblable, d'un coiffeur du département de la Drôme, qui reçut un jour un pli officiel lui annonçant qu'il venait d'obtenir une concession dans un village de Kabylie.

¹ *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai 1859.

Comme il n'avait adressé aucune demande, il crut à une erreur de nom et fut sur le point de rendre la lettre au facteur. Cependant il se rappela qu'un de ses amis occupait une situation élevée dans l'administration algérienne et lui écrivit. Il apprit bientôt que, grâce à l'influence de cet ami, c'était bien à lui qu'était destiné ce cadeau tombé du ciel. Ne voulant pas se déplacer, il obtint de faire exploiter sa concession par un tiers, et quelques années plus tard la revendit pour un prix relativement élevé. Il avait fait sans grands risques une heureuse spéculation. La généralité des concessionnaires, que la clause de la résidence obligeait à habiter l'Algérie, ont dû concourir plus directement à l'œuvre poursuivie. Mais le plus grand nombre, après avoir vécu difficilement sur leur terre pendant plus ou moins longtemps et exécuté les travaux strictement nécessaires pour ne pas encourir la déchéance, se sont hâtés, une fois en possession de leur titre de propriété définitif, de disparaître en louant à des indigènes ou bien en vendant à d'autres colons. Le nombre de ceux qui, après avoir vaincu les terribles difficultés du début, se sont définitivement fixés sur le sol qu'ils devaient à la générosité de l'Etat est relativement faible. Certainement la proportion des échecs, très élevée au début, est allée en diminuant à mesure que les conditions générales de la colonisation, sécurité, salubrité, viabilité, expérience des méthodes culturales, etc., sont allées en s'améliorant. Il y a une dizaine d'années, M. Leroy-Beaulieu¹ l'évaluait encore à 50 %. Depuis lors on peut supposer qu'elle a diminué, mais il est à craindre qu'elle ne soit toujours considérable.

La raison capitale de ce déchet inévitable ne doit pas être cherchée ailleurs que dans le principe même de la gratuité de la terre remise au colon. En effet, le don du terrain à cultiver, qui est l'appât présenté à l'émigrant, le seul mobile sur lequel l'administration algérienne ait tablé jusqu'à ces derniers temps pour déterminer le courant de peuplement, ne peut produire un effet que sur des personnes peu fortunées. Le capitaliste qui désire tenter une entreprise agricole en Algérie ne perdra pas son temps à solliciter le don d'une concession, qui, lorsqu'il l'aura obtenue après de longues démarches, ne répondra peut-être pas, par sa situation et par les cultures que la nature du sol lui imposera, à ses goûts personnels ou à ses aptitudes particulières. Il sait d'ailleurs que la valeur intrinsèque du cadeau qu'il recevrait ne constituerait qu'une bien faible partie

¹ *L'Algérie et la Tunisie*, p. 78.

des dépenses qu'il devra engager pour transformer une terre nue et parfois couverte de broussailles en une exploitation rurale en valeur. La concession gratuite ne produira jamais qu'une émigration pauvre¹. Or, pour qui sait ce que coûte la création d'un domaine, il ne peut être douteux que le succès du colon qui ne dispose que de faibles ressources ne sera obtenu qu'au prix d'un travail presque surhumain soutenu par une énergie rare. Le choix des sujets, quelque soin qu'on y apporte, ne pouvant pas être toujours judicieux, et les mieux qualifiés manquant d'argent, la réussite ne sera jamais qu'à l'état d'exception. Aussi l'Algérie n'aurait pas atteint le degré de prospérité auquel elle s'est élevée, si elle n'avait pu mettre en œuvre que la colonisation officielle.

Heureusement la colonisation libre est venue d'elle-même et à son heure apporter à l'œuvre de l'Etat son puissant renfort. Lorsque la pacification du pays a assuré la sécurité dans les campagnes, lorsque des voies de communication ouvertes entre les centres ont permis de transporter les produits rapidement et à bon marché, lorsqu'enfin le régime civil a mis fin à la dictature longtemps exercée par l'autorité militaire, des hommes entreprenants et suffisamment fortunés sont venus de leur propre mouvement s'établir en Algérie. Dès que l'on a su en France que, par la culture des céréales, l'élevage du bétail, la plantation de la vigne et la récolte des primeurs, on pouvait créer en Algérie des exploitations rémunératrices, les capitaux se sont trouvés en même temps que les hommes capables de les faire valoir. Les nouveaux venus ont acheté des terres aux Arabes, ou bien ils ont racheté les concessions des colons de l'Etat. Propriétaires sans restriction des domaines qu'ils avaient payés de leur argent, disposant des ressources et du crédit dont ils avaient besoin, ils se sont trouvés dans des conditions infiniment meilleures que leurs prédécesseurs, et ils ont beaucoup mieux réussi. C'est ainsi que certaines parties de l'Algérie, presque désertes, au moment de la conquête, la Mitidja et le Sahel d'Alger, la vallée de la Seybouse entre Bône et Guelma, les environs d'Oran, la région de Sidi-Bel-Abbès et bien d'autres, où la colonisation officielle n'avait amené qu'une population pauvre, qui livrait à force de travail une lutte sans merci contre la misère, se sont couvertes d'exploitations prospères, et rappellent presque les régions les mieux cultivées de la France. Au milieu du capital de six ou sept cents millions

¹ La moyenne des sommes que les 206 familles installées par l'Etat en 1904 ont déclaré posséder ne dépasse pas 5.268 francs. (*Exposé de la situation de l'Algérie en 1904*, p. 268.) C'est peu pour mettre en valeur une cinquantaine d'hectares.

qui a été engagé dans la création du vignoble algérien¹, sans parler des 175 millions de francs d'habitations agricoles, des 40 millions de matériel et du cheptel, la part des quelques milliers de francs apportés par chaque concessionnaire de l'Etat qui a réussi est certainement infime.

Est-ce à dire, comme l'ont soutenu certains publicistes, que le rôle de la colonisation officielle ait été en définitive absolument stérile ? Loin de là. La vérité est que ce rôle a été beaucoup plus modeste que celui qu'ambitionnait le maréchal Bugeaud. Ce n'est pas l'Etat, conformément au programme primitif, qui a colonisé l'Algérie ; il a dû, malgré le désir qu'il avait de faire davantage, se borner à faciliter la tâche de la colonisation libre, en mettant dans la circulation des terres qui seraient restées en dehors du commerce et qu'on n'aurait pas pu se procurer sans lui, et en appelant une population française dont une partie a trouvé à gagner sa vie sur le sol africain et y est restée. Mais ces résultats n'ont été obtenus qu'au prix de très gros sacrifices pécuniaires².

Cette constatation a amené un certain nombre d'hommes avisés à se demander si l'Etat n'arriverait pas au même but, plus sûrement et à moins de frais, en renonçant résolument à la concession gratuite. Puisqu'une expérience déjà longue prouve que les concessions données aux colons finissent, dans un très grand nombre de cas, par être vendues, soit de force, soit volontairement, et qu'elles ne sont définitivement mises en valeur que par l'acquéreur qui les a payées, pourquoi l'Etat ne commencerait-il pas par vendre au lieu de donner ? Pourquoi continuerait-il à s'adresser à un concessionnaire, si celui-ci ne joue le plus souvent que le rôle d'un intermédiaire, fréquemment mécontent et aigri par son échec, entre l'Administration et l'acquéreur définitif ?

Précisément, tandis que cette question se posait dans l'esprit des Algériens réfléchis et observateurs, une tentative de colonisation conçue d'après des principes tout différents se poursuivait en Tunisie et éclairait de nouvelles lumières la solution du problème.

¹ Ce vignoble atteint 167.000 hectares. M. Bertrand, président de la Société des Agriculteurs d'Algérie, fixe à 4.201 fr. 40 le total des dépenses faites à la 3^e année agricole pour la création d'un hectare de vigne. (*Algérie. Exposition de 1900. La viticulture et la vinification*, p. 73.)

² Pendant les trois années 1902-1904, le budget algérien de la colonisation a disposé d'une somme totale de 11.599.000 francs, soit en moyenne de 3.866.000 francs par an ; pendant l'année 1904, l'une de celles où le mouvement du peuplement a été le plus actif, il a été installé 206 familles comprenant 800 personnes. (*Exposé de la situation de l'Algérie, 1904*, p. 262 et 263). Pour l'année 1905, le service de la colonisation dispose de 4 millions et demi.



La Tunisie présente des conditions de climat et de sol très sensiblement analogues à celles de l'Algérie. Mais, plus heureuse que sa voisine, elle n'a pas eu à traverser une longue et sanglante période de conquête; deux courtes campagnes ont suffi pour assurer, dès 1882, sa pacification en même temps que l'établissement de la domination française. De même la période du régime militaire, qui a duré quarante ans pour l'Algérie, n'a pour ainsi dire pas existé en Tunisie : en effet, la lutte mémorable qui s'engagea en 1883 entre M. Cambon et le général Boulanger amena le triomphe de l'autorité civile. Le nouveau gouvernement, qui avait pris le nom de Protectorat, dès qu'il eut réorganisé l'administration locale, se hâta de mettre la main aux travaux publics. En quelques années il eut construit un réseau de routes carrossables, et à la ligne de chemin de fer, qui, antérieurement à l'occupation française, unissait Tunis à la frontière algérienne, il ajouta un réseau à voie étroite. Le terrain se trouvait ainsi de bonne heure parfaitement déblayé pour permettre à la colonisation de prendre pied dans le pays. Afin d'en faciliter le développement, le premier résident général, M. Cambon, avait, par une réforme hardie et couronnée de succès, institué un régime foncier, qui était une adaptation aux exigences locales de la célèbre loi australienne connue sous le nom d'Act Torrens, et qui permit aux Européens de se rendre en toute sécurité propriétaires de terres arabes. Un important mouvement d'acquisition ne tarda pas à se produire, et des colons français, tous pourvus de capitaux plus ou moins importants, créèrent, sans aucune intervention de la part de l'Etat, de grands domaines dans la banlieue de Tunis et la vallée de la Medjerda. Mais beaucoup de ces colons habitaient la France, et tous employaient surtout la main-d'œuvre étrangère. Le problème du peuplement français se posait, comme en Algérie, et le gouvernement ne pouvait plus s'en désintéresser : il se trouvait placé dans la nécessité d'employer son action à augmenter le nombre de nos nationaux pour éviter de les voir absorbés dans la masse des émigrants étrangers.

Le ministère des Affaires étrangères, de qui relève la Tunisie, résolut, en 1890, d'y créer un service de colonisation. Il confia cette mission à un publiciste qui s'était fait une spécialité des questions de cet ordre et qui les avait étudiées en Amérique et en Algérie. M. Paul Bourde n'en était pas réduit, comme le maréchal Bugeaud, à tirer tout un système de son propre cerveau, au risque d'en imaginer un d'une application impossible.

Il avait derrière lui un demi-siècle d'expérience algérienne, sans parler de ce qui s'était fait, dans des conditions très différentes, au Nouveau Monde et en Océanie. Il sut s'inspirer de tous ces précédents de la manière la plus heureuse, et la méthode à laquelle il eut l'honneur d'attacher son nom se fait remarquer par sa logique autant que par son caractère simple et pratique. Le nouveau service ne se trouvait lié que par une seule tradition administrative. Dès les premiers jours du Protectorat, M. Cambon avait hautement répudié le système des concessions, de quelque nature qu'elles fussent, et tous les résidents généraux qui lui succédèrent suivirent la même ligne de conduite. Cette règle traçait la voie à suivre. M. Bourde comprit que le rôle de l'État dans le phénomène économique de la colonisation doit se borner à susciter les initiatives individuelles et à leur venir en aide de tout son pouvoir. Pour appliquer ce principe, il s'attacha à faire connaître en France, par une publicité toujours loyale et véridique, les ressources de toute nature qu'offre la Tunisie, de manière à inciter nos compatriotes à aller en tirer parti, tout en ne leur cachant aucune des difficultés qu'ils devaient rencontrer. Il organisa un service de renseignements destiné à fournir aux futurs émigrants toutes les indications de nature à éclairer leur décision, à leur faire obtenir le moyen de se transporter en ne payant qu'un prix très réduit, depuis chez eux jusque dans la colonie, et enfin à faciliter, par de nouvelles indications données à leur arrivée, leur installation définitive. Un des principaux obstacles à l'établissement d'une moyenne et d'une petite propriété française était la difficulté de se procurer de la terre. La loi foncière permettait d'en acquérir sans craindre les contestations ultérieures ; mais la série des formalités nécessaires pour obtenir la garantie de cette loi, l'immatriculation, selon l'expression consacrée, demande un certain temps, et en outre les négociations avec les vendeurs arabes sont toujours longues et particulièrement difficiles pour les nouveaux venus, étrangers à la langue du pays et aux usages locaux. La perte de temps et d'argent que nécessite, avant d'être conclu, l'achat d'une propriété arabe par un Français aurait suffi pour rebuter absolument le paysan disposant de ressources modestes qu'il était utile d'attirer. Sur ce point, la mission de l'État se trouvait tout indiquée : elle consistait à rendre possible le passage rapide et sans frais inutiles des terres entre les mains des immigrants. Pour cela, il n'y avait qu'un moyen : ne voulant pas les donner, l'État n'avait qu'à les offrir en vente ; c'est ce qu'il fit sans hésitation. Le domaine beylical fut affecté à la colonisation française, et lorsque ses ressources trop peu

abondantes furent épuisées, on s'en procura d'autres par voie d'échange et même d'achat. Des terres, arpentées par des géomètres, divisées en lots, bornées et immatriculées, sont vendues en tout temps et séance tenante à tout acquéreur français qui se présente à Tunis au bureau du Domaine et en paie le prix. Le futur colon, dès son débarquement, peut aller visiter les terrains à vendre, et lorsqu'il a fait son choix, il n'a plus qu'à verser le prix ou la partie du prix payable comptant et à signer l'acte de vente pour être définitivement propriétaire. Les seules restrictions à son droit de propriété sont l'obligation de construire, d'installer une famille française et de commencer à mettre en valeur dans le délai d'un an, et l'interdiction de revendre pendant dix ans à des personnes non agréées par l'administration : cette dernière clause n'a pour but que d'empêcher les terres préparées en vue de la colonisation française de passer dans des mains étrangères ¹. Grâce à ce système des plus simples, le futur colon n'a à perdre ni temps ni argent en démarches préliminaires. Il n'est pas exposé, comme il l'était jadis en Algérie, à attendre pendant plusieurs années des terres qui lui étaient promises. Un exemple montre avec quelle rapidité les formalités administratives peuvent être terminées : un visiteur de l'Exposition de 1900, entré par hasard dans la salle de la colonisation tunisienne, y vit une notice sur les terres à vendre; séduit par la facilité de l'entreprise, il prit le soir même le rapide de Marseille et le lendemain le bateau de Tunis, et huit jours après il signait l'acte qui le rendait propriétaire.

La sollicitude de l'administration tunisienne pour les nouveaux colons ne s'arrête pas là. Elle met à leur disposition son Service de l'Agriculture, dont les agents leur indiquent quelles sont les méthodes de culture qui ont donné dans des domaines plus anciens les meilleurs résultats, et les différences à observer entre les pratiques agricoles de France et celles qui paraissent les plus recommandables dans la colonie. Ce zèle officieux ne peut jamais être indiscret ni gênant, puisqu'il ne s'exerce qu'en faveur de ceux qui y font appel, et dans les limites où ils désirent y avoir recours. Contrairement au concessionnaire algérien que l'Etat allait chercher en France et qu'il transportait sur une propriété dont il ne lui laissait pas le choix, le colon tunisien n'a reçu de l'Etat que certains renseignements qu'il a été invité à contrôler et à vérifier sur place par lui-même; il a acquis de ses deniers une propriété qu'il a visitée et choisie;

¹ La vente entre Français ne soulève aucune difficulté et est toujours autorisée.

il n'a rien de l'exécuteur d'une entreprise d'Etat : c'est un homme libre, agissant de sa libre initiative, et qui tente, à ses risques et périls, une entreprise aléatoire, parce que, après l'avoir étudiée, il croit pouvoir la mener à bien. S'il a trop présumé de ses forces, de ses capacités ou de ses ressources financières, il n'a le droit de s'en prendre qu'à lui-même.

Une autre différence sépare l'ancienne méthode algérienne de colonisation de la méthode inaugurée en Tunisie. Depuis le maréchal Bugeaud, on a toujours procédé en Algérie par création de villages, où sont groupées les habitations des colons, et autour desquels sont disséminées les concessions, souvent divisées en plusieurs parcelles. On a souvent fait remarquer le caractère factice que présentent de semblables agglomérations, dont l'importance plus ou moins grande est réglée par des considérations le plus souvent administratives et dont le développement est lié à des interventions successives de l'Etat, puisqu'elles sont condamnées à rester stationnaires, tant que des terres ne seront pas données à de nouveaux immigrants. « Le village compact de l'Algérie, écrivait Jules Duval, venu avant « terme, copié sur ceux de France, sans tenir compte des « causes historiques qui ont ici resserré les populations des « campagnes, est contraire à l'esprit rural, cette force morale « de l'agriculture... Il ne favorise que les cabarets, l'oisiveté, « le jeu. » En Tunisie, on a procédé différemment. Avec les terres dont on disposait, on s'est efforcé de former avant tout des domaines agricoles normalement constitués; on a donc débuté par ce qu'on appelle en Algérie la ferme isolée. Mais pour éviter aux colons un isolement trop absolu, on réserve au centre des principaux lotissements un emplacement où s'édifieront, dès que le besoin s'en fera sentir, les bâtiments publics que réclame tout groupe d'hommes civilisés : poste aux lettres, école, église, gendarmerie, etc. A côté sont tracés et mis en vente des lots urbains, où pourront s'établir les marchands et les industriels qui trouveraient à vivre en rendant des services à leurs voisins. De cette manière l'avenir est réservé, sans jamais engager des dépenses inutiles; le centre restera un hameau ou grandira jusqu'à devenir une ville, sans que rien entrave l'essor que lui réserve normalement le libre jeu des forces économiques.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, ce système si simple a été mis en application sans amener de mécomptes. Tous les lots mis en vente ont trouvé preneurs dans un espace de temps fort court. On n'a jamais eu en Tunisie sous les yeux le triste spectacle qui a été autrefois trop fréquent en Algérie de villages

construits à grands frais qu'une forte partie et quelquefois la totalité de leur population avait abandonnés. Certains lots vendus par le gouvernement du Protectorat ont passé des mains des Français qui les avaient achetés primitivement dans celles d'autres Français, ce qui est sans importance ; mais le nombre de ceux qui ont été abandonnés par leurs acquéreurs est infime, si même il est possible d'en citer des exemples. Les sacrifices consentis par l'État pour faciliter le peuplement n'ont jamais été perdus et ont été immédiatement productifs. Il reste à rechercher les résultats précis qu'a produits l'application de ce système. Mais il faut rappeler tout d'abord que, bien que conçu en 1890, il n'a commencé à fonctionner régulièrement que cinq ans après.

Le nombre des Français civils habitant la Tunisie, qui n'était que de quelques centaines au moment de l'occupation¹, s'était élevé à 10.000 en 1891, à l'époque où s'organisait le Service de la Colonisation. Il est actuellement de 30.000, c'est-à-dire qu'il a triplé en moins de quinze ans. Le rétablissement de plus en plus complet de la sécurité dans le pays, le fonctionnement toujours plus régulier des diverses administrations et le développement croissant des travaux publics ont certainement beaucoup contribué à ce résultat ; mais il serait injuste de ne pas en faire honneur pour une part aux efforts du Service de la Colonisation, qui ont agi par la publicité et par la vente des terres. Depuis l'année du début, 1892, jusqu'à avril 1906, il a été vendu un millier de lots à un millier de familles² et chaque année un millier de nos compatriotes passe la mer et va grossir le nombre des Français de Tunisie. Les dépenses engagées pour la colonisation de 1896 à 1905 par le Trésor tunisien (achats de terres, lotissement et immatriculation, travaux publics de colonisation et dépenses des Domaines), s'élèvent en totalité à 8.353.000 fr. Mais il faut déduire de ce chiffre 5.370.000 fr., qui s'appliquent aux achats de terres destinés à être remboursés, simple avance de fonds. Il reste donc comme dépenses réelles, non remboursables, environ trois millions ; ce qui, sans rien oublier, représente une moyenne annuelle de 300.000 fr. Si l'on rapproche ce chiffre de celui de 1.000 immigrants³, on trouve une dépense par tête qui ne dépasse pas

¹ Exactement 708.

² Voir les tableaux publiés dans le *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1903 et 1904*. Pour l'année 1904, il y a eu 189 ventes.

³ Le dernier recensement quinquennal a révélé un accroissement de la population française de 1.500 personnes en moyenne par an. On peut estimer que dans ce chiffre 500 représentent l'excédent des naissances sur les décès, et 1.000 l'immigra-

300 francs. A ce prix excessivement bas, le peuplement peut se poursuivre sans difficultés, et si l'on veut l'activer, il n'y a qu'à augmenter les crédits ouverts pour cet objet.

C'est à cette conclusion qu'est arrivée tout d'abord une grande commission d'étude des questions de colonisation instituée en 1902 par M. Pichon, Résident général, et composée de délégués des corps élus de la colonie, de chefs de service et de représentants de l'administration. Pour répondre à ses désirs, le gouvernement du Protectorat a décidé en 1904 de prélever 1 million sur le fonds des excédents disponibles et de l'affecter aux achats de terre pour la colonisation. Si chaque année des ressources suffisantes sont consacrées à l'œuvre du peuplement français, on ne tardera pas à en enregistrer les progrès réjouissants.

Afin d'associer les colons déjà fixés dans le pays aux efforts de l'administration, M. Pichon a institué un comité consultatif de colonisation destiné à donner son avis sur les régions à coloniser, les centres à établir et les terrains à acheter. Cette collaboration, qui n'a encore été tentée dans aucune colonie française, peut être féconde en résultats heureux pour l'avenir de notre influence en Tunisie.



Si le système de colonisation inauguré en Tunisie avec un succès indéniable est, dans ses détails, critiquable comme toute œuvre humaine, il n'en a pas moins posé des principes que la pratique a sanctionnés et rendus inattaquables. Il était naturel que l'Algérie voulût appliquer à son tour les vérités désormais démontrées. Ce sera l'un des titres de M. Jonnart à la reconnaissance des Algériens d'avoir su rompre avec des traditions surannées et organiser sur des bases rationnelles son Service de Colonisation.

Le décret du 17 septembre 1904¹, qui règle maintenant les conditions dans lesquelles doit se faire le peuplement français de l'Algérie, établit comme règle la vente à prix fixe et à bureau ouvert. Ce n'est qu'à titre exceptionnel et « lorsque l'intérêt

tion. A ce point de vue, il n'y a aucune distinction à faire entre la colonisation libre et la colonisation officielle, car en Tunisie tous les immigrants, qu'ils aient acheté ou non des terres à l'Etat, ont utilisé d'une façon quelconque le service de la colonisation, soit par les passages à prix réduit, soit par les renseignements, soit par la publicité sous l'une quelconque de ses formes.

¹ Pour être acquéreur ou concessionnaire, il faut être Français d'origine européenne ou Européen naturalisé, jouir de ses droits civils et n'avoir jamais été acquéreur, concessionnaire ou cessionnaire à quelque titre que ce soit de terres de colonisation. L'acquéreur est tenu de payer le prix de sa terre, d'y transporter son domicile dans les six mois du jour de l'achat, d'y résider avec sa famille d'une manière

de la colonisation l'exige » qu'il autorise la concession gratuite. Il aurait été difficile de renoncer définitivement et d'un seul coup à un mode de peuplement pratiqué presque à l'exclusion de tout autre depuis près de trois quarts de siècle et profondément ancré dans les mœurs du pays. Les Algériens dont les familles sont nombreuses ont pris l'habitude de compter sur la générosité de l'Etat pour doter leurs enfants en les établissant dans les villages en création ; on aurait pu craindre que la brusque suppression d'une pratique aussi générale, et jusqu'à un certain point légitime, n'eût pour conséquence de faire baisser le taux de la natalité, beaucoup plus élevé dans la colonie qu'en France, et qu'il est d'une importance capitale de maintenir aussi haut que possible. Cependant il y a lieu d'espérer que, conformément à l'esprit du nouveau décret, la vente à prix fixe deviendra de plus en plus la règle et la concession gratuite l'exception. D'ailleurs le souci des intérêts financiers de la colonie empêchera de donner ce que l'on peut vendre.

Peu après leur promulgation, ces nouveaux procédés de colonisation ont reçu la sanction de la pratique. Les premières ventes de terre à bureau ouvert ont eu un plein succès : en moins d'un mois, 111 lots sur 169 mis en vente ont trouvé des acquéreurs. En dépit des affirmations de certains sceptiques, l'expérience est faite : en Algérie aussi bien qu'en Tunisie, rien ne s'oppose à ce que le terrain soit vendu aux colons au lieu de leur être donné.

Dans les deux colonies voisines, l'administration a désormais entre les mains un instrument éprouvé qui lui permettra d'activer le peuplement français et de diriger nos compatriotes de préférence vers les régions telles que l'arrondissement de Sidi-bel-Abbès, où notre influence est en péril. Comme le chimiste qui pèse exactement chacun des produits nécessaires pour former la composition qu'il désire obtenir, elle pourra surveiller le dosage des divers éléments ethniques en train de se combiner pour former le peuple algérien, afin d'obtenir que de la fusion qui s'opère ne sortent en définitive que de véritables Français.

effective et permanente, et de l'exploiter personnellement pendant les dix ans qui suivent sa mise en possession, ou de se substituer une autre famille remplissant les mêmes conditions d'origine. La durée de l'obligation de résidence est réduite à cinq années, si l'acquéreur justifie avoir construit des bâtiments d'habitation et d'exploitation et fait des améliorations utiles et permanentes d'une valeur importante.

III

LE RECRUTEMENT DES COLONS

Après une longue période de tâtonnements et d'expériences de toute nature, la méthode qui permettra de résoudre le difficile problème du peuplement français de l'Afrique du Nord est enfin trouvée. Les deux administrations coloniales de Tunisie et d'Algérie, bien que parties de deux points de départ différents, presque opposés entre eux, sont arrivées, sans s'être concertées, et uniquement conduites par la logique des circonstances, à une formule à peu près semblable, dont l'application ne diffère que par quelques détails d'importance secondaire. Assurées désormais de la voie à suivre, les deux colonies voisines se préparent à faire un énergique effort dans le but de fixer au Sud de la Méditerranée un nombre aussi considérable que possible de nos compatriotes. La Tunisie pourra, si les moyens financiers ne lui sont pas mesurés trop parcimonieusement, recevoir chaque année trois ou quatre mille immigrants français; l'Algérie espère obtenir davantage : son programme pour 1905 comporte la vente ou la concession de 1.200 lots de village ou de ferme, qui augmenteront la population française de 5 ou 6.000 nouveaux venus. Ces chiffres seront suffisants, mais ils sont nécessaires pour porter de 15.000 à 25.000 personnes le gain annuel de la nationalité française, et permettre à nos compatriotes d'absorber avec le temps les immigrants étrangers. Un semblable effort, qui devra se continuer pendant une période assez longue pour donner tous les résultats qu'on en attend, n'est disproportionné ni avec les ressources financières des deux colonies, ni avec la puissance de leur outillage administratif. Est-il néanmoins réalisable? Beaucoup de personnes en doutent. Constatant le taux si peu élevé de la natalité et la faiblesse de l'émigration dans notre pays¹, on répète souvent que la France ne peut pas tirer de son sein un nombre suffisant de ses enfants pour peupler l'Afrique du Nord.

Cette objection aurait de la valeur, s'il était nécessaire de dé-

¹ Le chiffre officiellement constaté de l'émigration française est cependant de 10.000 personnes par an environ. Voir notre ouvrage : « *L'Avenir colonial de la France* ». Paris, Delagrave, p. 57.

verser sur l'Algérie et la Tunisie un flot d'émigrants tel que celui qui débarque chaque année à New-York et à Buenos-Ayres. Mais il ne s'agit de rien de semblable. Il ne faut pas perdre de vue que le peuplement de l'Afrique du Nord ne se fera pas, comme se fit celui des deux Amériques, par l'afflux d'une masse compacte, mais se fera par l'arrivée successive d'un nombre relativement peu élevé de sujets sélectionnés avec soin. Ce triage sera fait sans difficultés par un service bien organisé, qui se contentera de fournir aux intéressés des renseignements judicieux, sans engager en aucune manière la responsabilité de l'Etat. Il suffit donc de déterminer et d'alimenter un courant continu de quelques milliers d'individus seulement. Même réduite à ces proportions minimales, l'entreprise est trop souvent déclarée irréalisable. Contrairement à cette opinion qui s'étale dans beaucoup de publications, j'ai acquis la certitude que la France possède en quantité suffisante d'excellents éléments d'émigration, et cette certitude est basée sur les relations personnelles que j'ai entretenues pendant plus de dix ans avec un très grand nombre de Français de toutes catégories désireux de devenir colons. Soit à la Direction de l'Agriculture à Tunis, soit à l'Union Coloniale Française à Paris, j'ai été en correspondance ou en conversation avec plusieurs milliers de personnes originaires de toutes les régions de la France, qui formaient le projet ou le rêve d'aller s'établir dans le Nord de l'Afrique. A beaucoup de ces aspirants colons j'ai conseillé de s'abstenir, parce qu'ils ne me paraissaient pas en situation de réussir, mais j'ai pu constater que beaucoup aussi étaient doués des qualités et possédaient les ressources nécessaires pour réunir dans une entreprise semblable les plus grandes chances de succès.

Pour devenir un véritable colon, il faut en effet remplir certaines conditions. Il ne servirait de rien d'attirer en Afrique de nombreux émigrants, s'ils ne devaient pas trouver à y gagner leur vie, car, dans ce cas, ils ne feraient que passer et disparaître. Celui qui veut faire de la culture dans ce pays doit, sous peine d'échouer complètement, posséder deux choses indispensables : d'abord la connaissance de son métier et ensuite un capital proportionné à l'importance de l'entreprise qu'il va tenter. Il faut que le futur colon sache l'agriculture, c'est-à-dire qu'il l'ait déjà pratiquée; il faut aussi qu'il ait des moyens suffisants pour construire son habitation, acheter son matériel, son bétail et ses semences, défricher son terrain, même s'il n'a pas à le payer, le labourer, l'ensemencer, et enfin vivre avec sa famille jusqu'au jour où il aura vendu ses récoltes. Tout cela ne

se fait pas sans argent. Où trouver les hommes qui réunissent ces conditions techniques et financières?

* * *

Il existe un premier élément de colonisation qui a été très peu utilisé jusqu'à ce jour, bien qu'il se trouve pour ainsi dire à pied d'œuvre; c'est dans les régiments de l'armée d'Afrique qu'on le trouvera. Bugeaud, nous l'avons constaté, avait formulé cette idée, mais il ne sut pas la réaliser d'une manière pratique. Depuis lors, nombreux sont les officiers, qui, retenus par le charme du climat et par la modicité du prix de la vie, sont restés, après avoir pris leur retraite, en Algérie et en Tunisie, et ont ainsi contribué au peuplement; mais on n'a pas sérieusement cherché à utiliser les hommes de troupe. Cependant les circonstances sont beaucoup plus favorables maintenant qu'elles ne l'étaient au moment de la conquête de l'Algérie. A cette époque, le remplacement militaire était autorisé et ne coûtait pas plus de 600 francs; aussi le recrutement ne s'exerçait-il que sur la partie la plus pauvre de la population française. Il n'en est plus de même depuis que le service obligatoire fonctionne.

Des fils de cultivateurs aisés en grand nombre font partie du contingent envoyé en Afrique; ils pourraient devenir d'excellents colons. Non seulement on n'essaye pas de les retenir, mais il semblerait même qu'on a hâte de se débarrasser d'eux; au jour de leur libération, on les place sur deux rangs, on les fait conduire au port par leurs sous-officiers et on les embarque pour ainsi dire de force. Ne serait-il pas facile d'accorder à ceux qui ont l'espoir de se fixer dans la colonie l'autorisation d'y séjourner quelque temps sans perdre leur droit au rapatriement? Un peu de publicité faite avec discernement dans les casernes amènerait à coup sûr un certain nombre de ces jeunes gens à exercer en Afrique leur métier d'agriculteur. La facilité qui est donnée par l'autorité militaire aux travailleurs agricoles de s'employer à certains moments chez les particuliers devrait leur permettre de se créer des relations parmi les colons et de se rendre compte des conditions de la vie rurale en Afrique et peut-être d'y prendre goût. Si l'on se décidait à envoyer le contingent algérien et tunisien en France, comme ce serait désirable à d'autres points de vue, il serait remplacé dans les régiments d'Afrique par des hommes de la métropole, qui fourniraient à la colonisation d'excellentes recrues, pourvu que l'on se donnât la peine de les rechercher.

Une autre source de l'émigration, qui deviendra très abon-

dante avec le temps, est la bourgeoisie de notre pays. Les jeunes générations qu'elle produit, lassées de se ruer sur les carrières libérales, où l'encombrement rend le succès de plus en plus problématique, commencent à apprécier les avantages de la vie coloniale. Elles ont maintenant dans les écoles d'agriculture, principalement dans celles de Tunis et de Maison-Carrée près d'Alger, et dans les stages agricoles qui en complètent l'enseignement, le moyen de se préparer utilement à cette carrière nouvelle. Dans une étude spéciale¹, j'ai déjà signalé cette heureuse tendance de la jeunesse contemporaine. Je ne reviendrai donc pas sur ce sujet; mais je me bornerai à faire remarquer qu'il n'est pas nécessaire de dépenser davantage pour s'établir comme colon que pour acheter une charge de notaire ou une étude d'avoué. De même le jeune avocat ou le jeune médecin qui débute dans une grande ville doit prélever sur ses revenus ou sur son capital les sommes nécessaires pour subvenir à son entretien pendant quatre ou cinq ans au moins. « Un avocat même jeune », dit M. Piolet², et c'est également le cas d'un médecin, « doit habiter un appartement « convenable et partant relativement cher, il doit être décemment mis, avoir quelques relations, posséder une bibliothèque, « des revues, souscrire à certaines œuvres, en un mot avoir un « train de vie, pour lequel 5 à 6.000 francs suffiront à peine, « même s'il n'est pas marié... Je connais un avocat, des meilleurs et des plus fortunés, qui, entré au barreau vers 1880, « mit dix ans pour dépasser 10.000 francs (d'émoluments)... « Le doyen de la Faculté de médecine, le D^r Brouardel, toucha « 680 francs la première année, et mit sept ans à atteindre « 5.000 francs ». Si l'on totalisait ces dépenses obligatoires pendant les années de début, on arriverait sûrement à un chiffre suffisant pour faire figure de colon en Algérie ou en Tunisie. La colonisation devient donc une carrière, qui s'ajoute à la liste trop restreinte des carrières libérales et qui s'ouvre au moment le plus opportun devant la jeunesse française.

L'élément colonisateur auquel on a le plus fréquemment songé jusqu'à ce jour est la population de nos campagnes. C'est là que le gouvernement algérien, depuis longtemps déjà, recrute ses concessionnaires. J'ai expliqué pourquoi il a éprouvé tant de désillusions : le manque d'argent est l'écueil sur lequel ont échoué un trop grand nombre d'entre eux. Est-il possible de trouver dans les milieux ruraux une catégorie d'émigrants

¹ *Quest. Dipl. et Col.* du 1^{er} mars 1905 : « La colonisation tunisienne; l'éducation préparatoire des colons. »

² *La France hors de France*, p. 123.

mieux pourvus de ressources pécuniaires? Je l'ai souvent entendu nier. « Le cultivateur aisé, dit-on, n'a aucun intérêt à « renoncer à sa situation pour se lancer dans une entreprise « aléatoire comme la colonisation. » Cet aphorisme, qui renferme une part de vérité dans la généralité des cas, ne s'appliquerait cependant pas dans un grand nombre de situations spéciales. Parmi les cent mille personnes qui quittent chaque année la campagne pour les villes il n'y a pas rien que des malheureux sans ressources; il en est beaucoup dans ce nombre qui possèdent suffisamment d'argent pour entreprendre un commerce ou une industrie, et qui pourraient tout aussi bien aller exercer dans de bonnes conditions leur métier de cultivateur en Algérie et en Tunisie. Si l'on analyse les causes qui déterminent ce mouvement d'émigration que tout le monde déplore, on constate que la misère est peut-être la principale, mais n'est pas à coup sûr la seule. Des pertes d'argent n'allant pas jusqu'à la ruine totale, des déboires de diverses natures, des chagrins domestiques, l'ambition de se créer une situation meilleure, quelquefois le seul goût du changement, poussent tous les jours au départ des habitants de la campagne qui ne sont pas matériellement contraints de se déplacer. A côté de tous ces motifs, il en est un dont on n'a pas encore signalé toute la force : je veux parler du déclassement qui est en train de s'opérer dans la répartition de la propriété rurale.

A l'époque où le Code civil a été promulgué, la société moderne issue de la Révolution était en train de s'organiser; on redoutait le retour des abus de l'ancien régime, et l'on sentait la nécessité de fonder solidement dans les campagnes la moyenne et la petite propriétés, substituées depuis peu aux domaines féodaux disparus. Aussi, en même temps que l'on supprimait le droit d'aînesse, prit-on des précautions contre son rétablissement en limitant le plus possible la liberté de tester. Le résultat voulu de cette législation a été le morcellement des grands domaines. Mais, au bout d'un siècle, on constate que le but est dépassé : de morcellement en morcellement on en arrive en beaucoup d'endroits à l'émiettement. Quelques exemples choisis parmi ceux que j'ai sous les yeux, et que l'on retrouverait certainement dans d'autres parties de la France, montreront quelles conséquences extrêmes découlent aujourd'hui de l'application continue des principes du Code civil en cette matière. Dernièrement le bureau de bienfaisance du village de Courlon (Yonne) mettait en adjudication le fermage de 26 parcelles de terre lui appartenant; les prix de location annuels obtenus après enchères pour chaque parcelle varient de 1 fr. 50 à 33 francs et par suite

de la dissémination aucun fermier ne s'est présenté pour l'adjudication en bloc. Voici un fait plus topique encore : un habitant de Villeneuve-la-Guyard, dans le même département, vient de mourir laissant à ses enfants 30 hectares de terrain divisés en 600 parcelles. Vous avez bien lu 600 parcelles ! Cela donne une moyenne de 5 ares par parcelle. Ce propriétaire ne constituait pas une exception autant qu'on pourrait le supposer, puisque dans cette commune la matrice cadastrale contient 20.511 parcelles pour une superficie de 1.657 hectares, soit 8 ares par parcelle ; chaque contribuable en moyenne possède 17 parcelles. Dans quatre communes avoisinantes¹, je trouve comme moyenne 10 ares, 12 ares, 13 ares, 9 ares et par propriétaire 16 parcelles, 10 parcelles, 4 parcelles et 11 parcelles. Lorsqu'on traverse en chemin de fer la vallée de l'Yonne, entre Montereau et La Roche, on voit en beaucoup d'endroits, des deux côtés de la voie, des pièces de terre qui n'ont pas plus de 4 ou 5 mètres de large. Il est facile d'imaginer les embarras et les difficultés de toute nature qu'entraîne l'exploitation de propriétés émiettées de la sorte : l'emploi des machines est rendu souvent impossible, et la dispersion des champs ne peut pas ne pas augmenter les frais de main-d'œuvre. Malgré ces conditions si défectueuses, la terre a conservé dans cette région une valeur très élevée : elle se vend jusqu'à 4.000 francs l'hectare et se loue jusqu'à 250 francs. Lorsqu'on sait qu'en Algérie et en Tunisie on trouve à acheter des terres à un prix parfois voisin du prix de location en France, il semble évident que certains cultivateurs auraient intérêt à liquider leur situation pour aller créer en Afrique des domaines plus étendus et d'un seul tenant, qu'ils pourraient exploiter avec plus de facilité et dont ils tireraient sans doute un revenu plus élevé. Celui qui possède, dans la région que j'ai citée, 30 hectares valant 4.000 francs l'hectare et loués 250 francs l'hectare, en retire un revenu de 7.500 francs, d'où il doit déduire les impôts ; s'il réalisait ses propriétés, avec les 120.000 francs dont il disposerait, il pourrait créer en Algérie ou en Tunisie un domaine beaucoup plus étendu qui, au bout de quelques années, lui rendrait un revenu beaucoup plus élevé. Ce raisonnement ne vient pas à l'esprit des intéressés, parce qu'ils ignorent ce qui se passe dans le Nord de l'Afrique. Mais les circonstances les poussent, parfois malgré eux, et en pousseront un nombre probablement plus considérable à quitter le village natal pour aller chercher au loin à refaire leur situation. En effet, le morcellement excessif

¹ Champigny, Chaumont, Saint-Aignan et Villeblevin.

des terres que je viens de signaler a atteint dans certains endroits son maximum : s'il s'aggravait encore, la propriété se réduirait en poussière et deviendrait inexploitable ; déjà on rencontre des parcelles abandonnées et laissées sans culture. Aussi voit-on se dessiner très nettement un mouvement de réaction ; en même temps que, par le jeu naturel des partages successoraux, le morcellement s'accroît, des domaines plus étendus se reconstituent par ailleurs. Cette tendance nouvelle est favorisée par une coutume qui se répand de plus en plus ; chaque fois qu'une petite parcelle est mise en vente, un accord tacite de tous les propriétaires du pays écarte les étrangers, de sorte que les riverains seuls peuvent se rendre acquéreurs. Ainsi les pièces de terre minuscules se soudent entre elles et arrivent lentement à se réagglomérer. Ce phénomène entraîne une conséquence fatale : c'est l'élimination progressive d'un certain nombre de petits propriétaires. Que deviennent ces cultivateurs, détachés ainsi du sol natal par un concours de circonstances dont ils gémissent peut-être, mais qu'ils sont forcés de subir ? Dans l'état actuel des choses, ils sont rejetés vers le gouffre des grandes villes, où bien souvent, après avoir épuisé leurs ressources en tentatives malheureuses, ils finissent par sombrer dans la misère. Lorsqu'ils sauront qu'à moins de trente heures de mer de Marseille, il existe un pays français où, sous un climat salubre, on peut acheter de la terre fertile à un prix dont le bon marché paraît ici invraisemblable, où les cultures sont peu différentes de celles dont ils ont l'habitude, où la main-d'œuvre n'est pas chère, et où les impôts qui frappent l'agriculture sont presque nuls, beaucoup d'entre eux voudront continuer là-bas le genre de vie auquel ils sont accoutumés, en conservant les traditions rurales de leurs ancêtres. C'est ainsi que se perpétuera en Algérie et en Tunisie, comme elle se perpétue au Canada, cette vaillante race du paysan français, sobre, économe et dure au travail.

* * *

Contrairement à une opinion trop répandue, il y a donc en France des cultivateurs possédant un capital, qui peuvent aller coloniser l'Afrique du Nord, et c'est sur eux qu'il faut surtout compter. Mais il n'est pas douteux que le nombre des agriculteurs peu fortunés qui émigreraient volontiers est beaucoup plus considérable. Malheureusement, ce pays leur est fermé par sa situation économique. On a vu souvent des émigrants, arrivés en Amérique ou en Australie, sans aucun autre capital que leurs deux bras, devenir propriétaires et faire fortune.

Leur succès s'explique par le fait que, dans ces deux nouveaux continents privés d'habitants autochtones utilisables, il y avait un grand besoin de main-d'œuvre, qui permettait à tous les travailleurs de gagner un salaire élevé ; avec leurs économies, ils pouvaient, après un temps plus ou moins long, se procurer de la terre et devenir colons pour leur propre compte. En Algérie et en Tunisie, il n'en est pas de même : la population indigène et l'immigration étrangère fournissent une main-d'œuvre abondante et à si bas prix que nos compatriotes ne gagneraient pas leur vie en qualité de travailleurs agricoles. On a essayé différents systèmes pour faciliter à cette catégorie de cultivateurs les moyens de concourir à l'œuvre de la colonisation. Il faut en mentionner deux. La « Société des Fermes Françaises de Tunisie », créée par M. Jules Saurin, pratique le métayage : elle fournit la terre, les bâtiments, le bétail et la moitié des semences, et partage les produits avec le métayer. Cette tentative est très intéressante, mais elle ne résout pas complètement le problème, puisqu'elle ne fixe pas définitivement le colon au sol en le rendant propriétaire. Une société coopérative, la « Colonisation Française », poursuit le même but en louant des fermes à des cultivateurs, à qui elle consent des promesses de vente. Cette société mérite à coup sûr, elle aussi, tous les encouragements ; mais comme elle forme son capital uniquement en groupant les cotisations de ses membres, ses moyens d'action sont limités, et elle ne peut agir que sur un théâtre restreint¹.

Dans cet ordre d'idées, l'Etat s'est efforcé de concilier son intérêt avec celui des particuliers. Pour faciliter l'établissement des colons qui ne disposent que de ressources modestes, il admet en Tunisie, pour le paiement des terrains qu'il vend, le fractionnement du prix en autant de termes égaux et annuels que l'acquéreur le désire, sans que le nombre de ces termes puisse dépasser dix². Pendant les quatre premières années, il ne réclame aucun intérêt ; pour la cinquième et la sixième, le taux de l'intérêt n'est que de 2 % ; pour les quatre dernières enfin, il s'élève à 4 %. En Algérie, on vient d'inaugurer une combinaison analogue : les deux huitièmes du prix sont payables au comptant, et le reste est réparti sur une période de dix années. Ce système, avantageux pour certains colons, risque de créer à l'Etat de sérieux embarras. En effet, lorsqu'il a

¹ La cotisation est de 1 fr. 05 par mois. Cette société, dont le siège est 12, rue des Lombards, à Paris, a installé dix-huit familles aux Maalif (commune de Saïda, Algérie) ; elle se propose de créer un nouveau centre en Tunisie. (Rapport sur le budget des colonies, 1906, par M. Le Hérissey, député, p. 118.)

² L'acheteur qui verse la totalité du prix en signant le contrat a droit à une remise de 10 %.

encaissé en une fois la totalité du prix de vente, il n'a plus à s'occuper du terrain vendu. Au contraire, avec le système du paiement échelonné en plusieurs années, il devra réclamer à chaque échéance, et, s'il ne réussit pas à se faire payer, il sera dans la nécessité de poursuivre l'expulsion du colon. C'est là une extrémité fâcheuse, qui l'exposera au reproche de consommer la ruine d'un malheureux. Cependant ne pas avoir recours à des moyens de rigueur serait en fait retomber dans le système de la concession gratuite et changer les termes du contrat. L'Etat a donc atteint la dernière limite de ce qu'il lui est possible de faire. Mais ce qui lui est défendu, parce qu'il a le devoir de sauvegarder les intérêts généraux de la colonie, l'initiative individuelle, plus libre de ses actes, le ferait sans rencontrer les mêmes difficultés.

Il est un mode de paiement, employé journellement en France, qui n'a pas encore été appliqué à la colonisation : l'amortissement. Une institution, créée spécialement à cet effet, le Crédit Foncier, prête des capitaux destinés à faciliter l'acquisition d'immeubles, et, en majorant dans une certaine proportion l'intérêt qui lui est servi par l'emprunteur, il le libère, au bout d'une période plus ou moins longue, par la capitalisation des sommes qu'il encaisse. Ce système rendrait à la colonisation les plus grands services, en mettant à la disposition des cultivateurs de métier l'argent qui leur manque trop souvent. Une société privée, qui se constituerait dans ce but avec un important capital, pourrait offrir aux colons des domaines défrichés, pourvus de bâtiments d'exploitation, et au besoin de matériel et de cheptel, et n'exiger d'eux le paiement que par amortissement, c'est-à-dire qu'elle leur permettrait de se libérer par le versement annuel d'une somme relativement faible. Son but étant de faciliter l'établissement de propriétaires français, et son propre succès étant intimement lié au leur, elle devrait ne traiter qu'avec des hommes sur la moralité et la capacité desquels elle serait fixée par une enquête sévère sur leurs antécédents, et elle s'efforcerait par tous les moyens en son pouvoir de leur venir en aide. Elle serait en mesure de rendre aux colons des services auxquels l'Etat ne peut pas songer. C'est ainsi qu'elle leur offrirait pendant les premières années du travail sur ses défrichements, et que ses agents leur donneraient sur place tous les conseils techniques dont ils auraient besoin. En outre, dans une cave et une huilerie centrales, édifiées par ses soins, elle fabriquerait à façon leur vin et leur huile, ce qui leur éviterait des dépenses élevées de construction et de matériel. Enfin elle pourrait se charger,

moyennant une commission, de vendre pour leur compte leurs récoltes. En échange de tous ces services, elle n'exigerait que la régularité dans les paiements, ce qui est indispensable pour que l'amortissement s'opère. On voit à quel point l'existence d'une société semblable réduirait les difficultés que rencontre à ses débuts un colon peu fortuné. Trouvant dès son arrivée du terrain défriché et les constructions dont il a besoin, il pourrait se mettre à l'œuvre sans perdre de temps, en se laissant guider par les conseils et les exemples qu'il aurait à sa portée; l'absence de capital ne l'entraverait pas, puisqu'il travaillerait avec celui qui lui serait fourni et que chaque récolte l'aiderait à rembourser. Placé dans des conditions aussi favorables, tout cultivateur laborieux devrait réussir, à moins de se heurter à des circonstances tout à fait exceptionnelles et en dehors des prévisions humaines. Avec le temps il deviendrait propriétaire d'un domaine sur lequel il vivrait à l'aise avec sa famille.

De son côté, la société qui remplirait ce programme, se gardant d'agir comme une œuvre philanthropique, mais travaillant comme une entreprise industrielle, aurait en perspective des bénéfices sérieux. L'opération fondamentale à laquelle elle se livrerait ne serait pas autre chose qu'un prêt d'argent, garanti par une première hypothèque sur terrains et bâtiments ruraux, dont elle tirerait un intérêt facile à calculer, ce qui lui faciliterait les moyens de se procurer tous les capitaux dont elle aurait besoin. Elle trouverait une première source de bénéfices dans la revente des terrains qu'elle livrerait aux colons, défrichés et appropriés à la culture, et dans celle des bâtiments construits à leur intention. Enfin la fabrication à façon du vin et de l'huile, les contrats de cheptel, la vente à la commission des produits agricoles, seraient autant d'opérations rémunératrices. Tout en faisant aux colons des conditions de prix modérées, qui leur laisseraient la possibilité de réussir, elle serait en mesure de servir à ses actionnaires des dividendes fructueux. Obligée, pour assurer la continuité de ses opérations, de faire chaque année le emploi des sommes qu'elle toucherait pour l'amortissement de ses avances, elle achèterait continuellement des terres qu'elle revendrait, et ainsi ne cesserait pas de travailler à appeler de nouveaux colons. On calcule qu'avec un capital de quatre millions, elle installerait une centaine de familles par an pendant quelques années; mais pour pouvoir continuer son œuvre sans interruption, elle aurait besoin d'être autorisée à émettre des obligations comme le Crédit Foncier de France et les compagnies de chemins de fer. Une institution de cette nature serait le meilleur des auxiliaires de

l'action gouvernementale, et mettrait au service du peuplement des capitaux et des forces dont l'Administration ne dispose pas, et dont le concours ne serait pas de trop pour arriver promptement au but poursuivi ¹.

* * *

Je crois avoir montré que la France possède les éléments dont elle a besoin pour peupler l'Afrique du Nord. Tout le problème consiste donc à les amener à passer la mer. Ce déplacement de population semble à première vue présenter des difficultés presque insurmontables. Cependant il s'agit là d'un mouvement commandé par des circonstances économiques et qui doit s'accomplir de lui-même. Pour le précipiter, les gouvernements des deux colonies n'ont qu'une seule chose à faire : porter à la connaissance de tous les intéressés les avantages qu'ils trouveraient en s'établissant au Sud de la Méditerranée. Il n'est pas question d'attirer les colons par des promesses fallacieuses, de faire miroiter à leurs yeux l'espoir trompeur de fortunes rapides. L'emploi de ces procédés blâmables est parfaitement inutile. Il suffit de faire savoir à tout le monde ce que c'est que l'Algérie et la Tunisie et les entreprises raisonnables qu'on peut y tenter, c'est-à-dire de vulgariser des faits indiscutables. Lorsque tous ceux qui sont en situation d'émigrer connaîtront les avantages que l'émigration peut leur procurer, beaucoup d'entre eux écouteront la voix de leur intérêt et feront l'acte d'énergie nécessaire pour aller se créer au loin une situation meilleure.

Dissiper l'ignorance trop générale en France en ce qui touche aux choses d'Algérie et de Tunisie, telle est la tâche qui s'impose aux gouvernements des deux colonies. Ils disposent pour cela d'un instrument tout moderne et dont la puissance est immense : je veux parler de la publicité. Déjà depuis quelques années ils ont commencé à s'en servir, mais leurs tentatives à cet égard ont été trop timides et manquent encore de l'ampleur nécessaire. Ils reconnaîtront certainement la nécessité d'user plus largement à l'avenir de ce moyen d'impressionner les masses.

La publicité est un outil d'une souplesse sans pareille : elle se plie à toutes les circonstances et revêt toutes les formes. Il serait téméraire de prétendre énumérer tous les moyens de propagande coloniale qui pourront être employés avec succès.

¹ L'Armée du Salut a créé ces dernières années, suivant ces principes, plusieurs villages d'émigrants anglais aux Etats-Unis (Californie, Colorado et Ohio); elle paraît avoir réussi, d'après le témoignage du célèbre romancier Rider Haggard, envoyé en mission par le Colonial Office (*Dépêche coloniale* du 18 octobre 1905).

Je me bornerai à en signaler quelques-uns dont l'efficacité a été mise à l'épreuve ou qu'il serait facile de tenter.

Le premier, celui dont on a usé le plus largement, est l'emploi de la presse. Suivant en cela le goût qui s'est révélé depuis quelques années dans le public pour les colonies, la presse périodique ouvre volontiers ses colonnes aux articles de toute nature qui traitent des pays d'outre-mer. Mais tandis que les journaux de Paris à fort tirage exigent en général pour les insertions une rémunération élevée, beaucoup de feuilles de province accueillent volontiers gratuitement les notes qui leur sont envoyées. De courts articles bien faits, adressés à des journaux de régions agricoles, seraient lus dans les milieux qu'il est utile d'atteindre, et donneraient de bons résultats. La presse illustrée, qui pourrait constituer un merveilleux instrument de propagande, n'a pas encore été utilisée sérieusement. Il y a quelques années, le *Figaro illustré* a consacré un numéro spécial à la Tunisie : cette publicité, d'un caractère tout à fait artistique, mais extrêmement coûteux, ne pouvait avoir d'écho que dans le monde des touristes. Il faudrait trouver une autre publication, d'un prix plus accessible au grand public. L'image est peut-être le plus puissant des procédés de vulgarisation ; on n'a pas encore su l'utiliser convenablement pour la propagande coloniale.

L'affichage est un autre procédé dont il est fait à notre époque un usage immodéré ; utilisé sur une large échelle, il doit donner de bons résultats. La Tunisie a fait placer dans un certain nombre de gares de chemins de fer des affiches annonçant ses ventes de terre. Cet exemple a été suivi plus récemment par l'Algérie ; sur l'ordre de M. Révoil, des renseignements sur les centres en voie de peuplement et sur les terres mises en vente ont été affichés dans les bureaux de poste. C'est là une publicité qui ne peut manquer d'être extrêmement efficace.

S'inspirant d'un usage suivi de longue date par les colonies anglaises et par tous les pays qui font appel à l'immigration : Canada, République Argentine, Chili, etc., le gouvernement du Protectorat tunisien emploie très largement la distribution de brochures envoyées gratuitement à toutes les personnes qui lui en font la demande, ou qui s'adressent à lui pour être renseignées. Une *Notice sur la Tunisie* accompagnée d'illustrations, où l'on trouve condensées en un petit nombre de pages toutes les informations que peut désirer un futur émigrant, a atteint un tirage élevé et a certainement attiré nombre de colons. Mais l'exemple le plus frappant de la puissance de ce mode de publicité est fourni par un petit opuscule de M. Paul Bourde inti-

tulé : *Rapport sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie*. Malgré son titre peu attrayant, que rachètent le prestige du style et l'intérêt des faits mis en évidence, cette brochure a eu un tel succès qu'à elle seule elle a suffi pour provoquer la plantation dans la région de Sfax de plusieurs millions d'oliviers et la création d'une série d'entreprises qui a nécessité l'apport de plusieurs millions de francs de capitaux français. L'Algérie répand des notices sur les centres en voie de peuplement. Elle a distribué, au moment de l'Exposition de 1900, toute une série de fascicules relatifs à la colonisation.

La brochure, qui se lit rapidement, qui passe avec facilité de main en main, est l'instrument de propagande par excellence. Quoique moins maniable, le volume a aussi, à ce point de vue, une utilité incontestable. Il approfondit les questions que la brochure ne peut qu'effleurer, et par suite devient indispensable à tous ceux qui veulent étudier à fond une série de questions avant de se lancer dans une entreprise à laquelle ils se disposent à attacher leur avenir. Aussi les administrations coloniales doivent-elles favoriser la publication des ouvrages destinés à présenter au public sous leur vrai jour les pays qu'elles ont charge de mettre en valeur. La Tunisie en a subventionné plusieurs, je me bornerai à en citer quelques-uns. Le beau volume illustré d'aquarelles de Ch. Lallemand : *Tunis et ses environs*¹ s'adressait surtout aux touristes. *La France en Tunisie*, avec de nombreuses gravures, extrait de la *Revue générale des Sciences pures et appliquées*, était destinée à faire connaître le pays aussi bien sous le rapport scientifique que sous le rapport économique. Le même but a été atteint d'une façon plus complète par les quatre volumes édités par la maison Berger-Levrault à l'occasion de la session tenue à Tunis en 1896 par le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences : *La Tunisie : histoire et description; agriculture, industrie, commerce*; cette œuvre considérable, qui renferme un très grand nombre de documents de valeur, est due à la collaboration de plusieurs fonctionnaires et colons.

En même temps que la propagande écrite, il faut organiser la propagande orale. C'est surtout par le moyen des conférences qu'elle se fait. Le difficile en cette matière est de recruter des conférenciers bien qualifiés et ayant l'autorité nécessaire pour parler des matières dont ils traitent; il est indispensable, si l'on veut inspirer confiance au public et faire naître une conviction dans les esprits, d'avoir vu le pays qu'on cherche à faire connaître et de montrer une compétence réelle. La Tunisie a

¹ Edité par la maison Quantin.

été bien servie sous ce rapport ; elle a su utiliser plusieurs conférenciers de talent. Je me contenterai de citer : M. René Millet, qui, lorsqu'il était résident général à Tunis, ne craignait pas de mettre sa parole enthousiaste et entraînant au service de la cause de la colonisation ; M. Levasseur, membre de l'Institut, et M. Zolla, professeur à l'École d'agriculture de Grignon, qui, après avoir visité la Tunisie, ont employé ce moyen pour communiquer au public leurs impressions ; enfin un colon établi de longue date dans la Régence, M. Jules Saurin, qui, mieux que personne, pouvait, par sa propre expérience, signaler les difficultés de l'œuvre coloniale et les moyens de les surmonter. A côté de ces conférenciers occasionnels, M. Millet avait réussi, par un procédé aussi simple qu'original, à créer une sorte de corps de propagandistes permanents. Il facilitait chaque année à un groupe d'instituteurs et d'institutrices, choisis avec l'agrément du ministère de l'Instruction publique, les moyens de faire pendant les vacances de Pâques un voyage en Tunisie, au cours duquel tout était préparé pour leur permettre de se faire une idée exacte du pays et des progrès de la colonisation. A leur retour, plusieurs d'entre eux racontaient dans des conférences ce qu'ils avaient vu et tous devenaient auprès de leurs élèves et dans leur entourage les apôtres convaincus de l'expansion française dans l'Afrique du Nord. Cette coutume a été reprise par des sociétés privées qui dirigent chaque année des « caravanes » d'instituteurs vers la Tunisie et vers l'Algérie¹. Ainsi se répand jusqu'au fond de nos campagnes la connaissance de nos deux colonies transmédierranéennes.

En dehors des instituteurs, il y a un ordre de fonctionnaires dans lequel il serait facile de trouver un corps de conférenciers parfaitement qualifiés pour faire pénétrer dans les masses agricoles la connaissance exacte des entreprises réalisables au Sud de la Méditerranée : ce sont les professeurs d'agriculture. En contact direct et permanent avec les cultivateurs, ils seraient admirablement placés pour traiter à un point de vue pratique les questions de colonisation devant les auditoires les mieux choisis et pour donner à tous ceux qui les désiraient des renseignements autorisés sur la possibilité d'améliorer leur situation en allant s'établir dans l'Afrique du Nord.

* * *

Par ces moyens et par beaucoup d'autres, on arrivera à vulgariser dans notre pays les choses d'Algérie et de Tunisie,

¹ Ces voyages ont été l'occasion de plusieurs publications intéressantes. Nous citerons : *Voyage d'études en Algérie, 1901*. (Paris, Paul Dupont), et « Compte rendu de la caravane de 1903 en Tunisie », dans le *Bulletin de la Société de propagande coloniale*.

qu'un trop petit nombre d'initiés connaissent seuls avec exactitude. L'image, la presse et la parole concourront à créer dans notre pays une mentalité coloniale analogue à celle qui existe en Angleterre, où tout le monde s'intéresse à ce qui se passe dans toute l'étendue de l'Empire britannique, et où chacun est suffisamment renseigné sur le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour que tout homme qui n'est pas satisfait de sa situation dans la métropole porte immédiatement ses regards de ce côté. Il suffira d'agir avec persévérance pour déterminer en France un état d'esprit semblable. Alors le courant de l'émigration, sans aucun préjudice pour la mère-patrie, s'accroîtra et coulera spontanément vers l'Algérie et la Tunisie. Les quelques milliers de colons qu'il est nécessaire d'y établir chaque année pour faire pencher en faveur de la nationalité française la balance du peuplement se présenteront d'eux-mêmes. Retrouvant sur cette terre nouvelle les qualités prolifiques qu'un régime économique néfaste leur fait perdre volontairement chez nous, nos compatriotes se trouveront en nombre suffisant pour absorber les étrangers en quelques générations. A côté des indigènes définitivement pacifiés, ils fonderont une puissante France transméditerranéenne sur la base inébranlable d'une communauté d'intérêts matériels et de sentiments patriotiques avec la vieille France d'Europe.

Ainsi que s'exprimait éloquemment, dans une circonstance récente, l'éminent gouverneur général, M. Jonnart¹ : « Quand on a assisté au magnifique essor de la colonie dans ces trente dernières années, on ne peut pas ne pas avoir conscience de la valeur, de la force, de la puissance de rayonnement, des ressources merveilleuses du génie français ! Chez le peuple algérien, jeune, ardent, débordant de vie et d'activité, nous constatons tour à tour toutes les illusions, tous les enthousiasmes, tous les découragements de la jeunesse, mais aussi le ressort, les qualités fortes, viriles, généreuses et nobles qui autorisent toutes les espérances. Ce peuple courbera sous l'orage, il ne rompra point. Et, suivant sa destinée, réalisant la prophétie de Prévost-Paradol, il voudra ajouter chaque jour quelque chose au prestige et à la grandeur de la mère-patrie ; tout à l'heure il sera sa consolation et son orgueil ! »

¹ *Dépêche coloniale* du 21 octobre 1905 : discours prononcé par M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, au banquet du Syndicat commercial d'Alger, le 16 décembre 1905.